

Ile aux Moines

La Gazette



Gazette municipale n° 32 - Décembre 2016

1€ au profit d'une association humanitaire

SOMMAIRE



| | | | |
|----------------------------------|----|----------------------------|----|
| ■ SOMMAIRE - NUMÉROS UTILES..... | 2 | ■ LA VIE DE L'ÎLE | 24 |
| ■ ÉDITO DU MAIRE | 3 | ■ ET AILLEURS | 27 |
| ■ LA VIE DE LA COMMUNE | 4 | ■ CONSEILS MUNICIPAUX..... | 28 |
| ■ LA VIE DES ASSOCIATIONS..... | 9 | ■ INFOS PRATIQUES | 38 |
| ■ NOTRE PATRIMOINE | 21 | | |

MAIRIE

Rue de la Mairie - 56780 Île-aux-Moines

02 97 26 32 61

Fax : 02 97 26 38 27

www.mairie-ileauxmoines.fr

mairie@mairie-ileauxmoines.fr

Accueil du public :

Toute l'année du lundi au vendredi
et 1 samedi sur 2 (semaines impaires)
le matin de 9h00 à 12h00

Horaires supplémentaires

du 1^{er} mai au 30 septembre
de 15h00 à 17h00 mardi et jeudi
du 1^{er} juillet au 31 août
tous les samedis de 9h00 à 12h00

Permanences des conseillers municipaux :

1^{er} vendredi du mois
de 10h00 à 11h30

DÉCHETS - TRI

Encombrants

(Rue du Dolmen)
Lundi de 14h00 à 17h00
Jeudi de 9h30 à 12h30
Samedi de 9h00 à 12h

Déchets verts

(exclusivement)

(ancienne décharge de Penhap)
Pour le transport, possibilité de s'adresser
aux entreprises de l'Île-aux-Moines.

La commune rappelle :

- *Qu'il est impératif de vider les sacs de déchets verts à Penhap, et de mettre les sacs vides dans le container prévu.*
- *Qu'il est interdit de déposer des déchets, même végétaux, sur le rivage ou sur les chemins.*
- *Qu'il est d'usage d'entretenir le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale.*

NUMÉROS UTILES

URGENCES

| | |
|---|----------------|
| Urgences européennes | 112 |
| SAMU | 15 |
| Pompiers | 18 |
| Police secours | 17 |
| Centre antipoison | 02 99 59 22 22 |
| Hôpital de Vannes | 02 97 01 41 41 |
| Gendarmerie Île-aux-Moines (juillet & août) | 02 97 26 37 45 |

SERVICES

| | |
|--|----------------|
| Office de Tourisme (1 ^{er} avril au 30 septembre) | 02 97 26 32 45 |
| La Poste : | 36 31 |
| de 9h à 12h - du lundi au samedi - Toute l'année | |
| EDF | 09 70 83 33 33 |
| ERDF (dépannage) | 09 72 67 50 56 |

ACCÈS / TRANSPORTS

| | |
|---|----------------|
| Réseau Kicéo / Créabus www.kiceo.fr | 02 97 01 22 88 |
| Izenah Croisières | 02 97 26 31 45 |
| Bureau du Port de plaisance | 02 97 26 30 57 |
| Taxi Frédo | 06 45 27 62 54 |
| Taxi Christophe | 06 78 90 61 38 |

ENSEIGNEMENT / LOISIRS JEUNES / BIBLIOTHÈQUE

| | |
|--|----------------|
| École Saint Joseph | 02 97 26 34 56 |
| Ticket Sports | 06 79 10 18 97 |
| Bibliothèque | 02 97 26 32 61 |
| Lundi de 18h à 19h - mercredi de 16h à 18h vendredi de 10h à 12h + lundi 10h à 12h et samedi 11h à 12h - du 1 ^{er} juillet au 31 août | |

CULTE

| | |
|--------------------------|----------------|
| Presbytère d'Arradon | 02 97 44 03 72 |
| Office dominical à 10h30 | |

SOCIAL / SANTÉ

| | |
|--|---|
| C. C. A. S. / EHPAD Résidence Léon Vinet | 02 97 26 37 26 |
| ADMR (aide à domicile) | 02 97 57 10 42 |
| Médecin - Dr Yves Taveau | 02 97 26 37 45 |
| Sans rendez-vous : | 9h30 à 11h30 sauf vendredi 16h00 à 19h00 sauf mercredi et samedi |
| Sur rendez-vous : | après appel téléphonique |
| Infirmier - Régis Talhouarne | 06 84 44 52 36 |
| Kinésithérapeute - Yves le Godec | 02 97 26 35 03 |
| tous les jours sur RV | |
| Pharmacie - Dr Gilbert Baron | 02 97 26 31 49 |
| 9h00 à 12h30 sauf le dimanche, 15h00 à 19h30 sauf le sa- medi et le dimanche. <u>Pendant les vacances scolaires :</u> ouvert samedi après-midi et dimanche matin | |

Comité de Rédaction : Philippe Le Bérigot, Christine Dufourmantelle, Daniel Gilles, Joël Bouf, Laure Pédezert, Hubert O'Neill, Danielle Feneux, Marie-Paule Bellégo,

Mise en pages : IOV, Céline Dupuis

Dépôt légal n°1492

Pour une île ouverte

Existe-t-il un emblème plus significatif du quotidien d'un insulaire que l'organeau de nos cales ? Son son métallique, atténué par le bout qu'il amarre, rythme nos passages, nos départs, nos arrivées. Il témoigne de notre besoin d'aller vers le monde, de retourner au pays...

Aussi loin que remontent les mémoires de nombre d'îlois, l'évocation de destinations aussi lointaines que mystérieuses les ont fait rêver : Mostaganem, Port-Saïd, Dakar, Saïgon, Valparaiso, New York... Le courrier arrivant à la poste de l'île et oblitéré des quatre coins du monde était le lien indispensable avec nos pères, frères, avec les marins îlois. Il peut paraître paradoxal que ces fenêtres grandes ouvertes sur le monde aient fait bon ménage avec une vie de quartier où se développaient de manière privilégiée les solidarités, le travail, les jeux des enfants. Nous étions du bourg, de Brouël, de Kernò, du Trec'h.

Pour autant, nous étions réunis autour de la lecture de la rubrique hebdomadaire « où sont nos navires ? » d'Ouest-France. Nous suivions ainsi le périple de nos navigateurs. Leur retour était source de joies, de secret espoir d'un petit quelque chose rapporté d'une de leurs escales. Il n'y a pas de maison de l'île qui ne recèle quelque objet incongru !

Indéniablement, cette vie maritime ancrée dans un territoire insulaire a enrichi notre culture et elle demeure la source de notre appétit à la rencontre et à la découverte du monde.

Notre été, notre automne ont été émaillés de ces moments qui éclairent et donnent à notre île, osons l'affirmer, une dimension de carrefour culturel !... Ce sont les interventions de ministres africains à l'occasion de l'université nationale des Clubs Perspectives et Réalités réunie au San Francisco, qui rappellent la nécessité de ne pas rater la participation de notre pays à l'essor de leur continent, ce sont les musiques du monde qui résonnent à l'église, les contes canadiens au cromlech, le Théâtre en Herbe, les Escales Musicales, les expositions picturales et plastiques à la salle annexe, le déplacement à Pašman d'une délégation de neuf îlois...

Alors, lorsqu'André Le Dugue, Eric Blanchard, Jacques Guérin nous ont appris que des terres australes étaient en quête d'identité, nous avons été enthousiasmés par l'idée de soumettre la proposition de dénomination d'une île de l'Archipel des Kerguelen, Île aux Moines. La destination est connue de marins îlois qui sont ou ont été embarqués à bord du Marion Dufresne, le navire qui ravitaille l'archipel. Nous nous sommes saisis de l'opportunité de saluer les générations de marins îlois qui ont sillonné les mers du

monde et avons souhaité, par cette initiative, affirmer notre volonté de maintenir la dimension d'ouverture de notre île. La commission de

toponymie des Terres Australes et Antarctiques Françaises a été sensible à notre plaidoyer et nous avons appris avec grande joie que le « golfe du Morbihan » déjà présent aux Kerguelen va s'enrichir de la présence d'une « Île aux Moines ». À l'heure où j'écris ces lignes, notre compatriote Jean-Pierre Arcile, peintre de la Marine embarqué actuellement sur la frégate Nivôse, pose le pied sur l'Île aux Moines des Terres Australes ! La nôtre fêtera la naissance de sa petite sœur à l'occasion du rendez-vous de la semaine du Golfe, du 22 au 28 mai, ce sera notre "fil rouge", la spécificité de notre contribution. Plus de cinquante îlois se sont d'ores et déjà mis en marche pour donner à cette fête toutes les dimensions que nous en attendons : valorisation du patrimoine et des vocations maritimes de notre territoire, occasions de découvertes, de rencontres, de convivialité, de festivités.

Une communauté se construit autour de projets appelés à transcender le quotidien. Nous voulons croire que celui-ci y participera.

En cette veille des fêtes de fin d'année, l'on peut imaginer qu'une colonie de manchots soit la spectatrice complice de nos échanges de vœux pour une année 2017 pleine de projets, de belles choses pour nos vies personnelles et notre communauté. Bonne année à chacun.

À l'Île-aux-Moines le mardi 22 novembre 2016,

Le Maire, Philippe Le Bérigot



**La cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera
Le vendredi 13 janvier à 18h,
Vous y êtes cordialement invités.**

L'EHPAD

Au cœur de notre île.

Dans la dernière gazette, nous avons publié l'histoire de l'Hôtel du Golfe tenu par la famille Vinet de 1950 à 1970. Aujourd'hui, ce lieu est occupé par un autre établissement. Il s'agit de l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) baptisé résidence Léon Vinet. Le propriétaire de l'hôtel a vendu sa propriété à la commune de l'Île-aux-Moines en 2001 dans le but d'édifier un établissement public destiné aux personnes âgées.

Dans les années 1990, sous la législation du maire Henri Bastin, un premier foyer-logement avait été construit dans la zone du Vran pour les personnes âgées. Ce type particulier d'établissement manquait sur l'île, mais l'éloignement avec le bourg constitua un obstacle à son plein développement. Le faible taux d'occupation au regard de l'important loyer mensuel remboursé à l'organisme HLM est devenu vite préoccupant pour l'équilibre financier de la commune. Chaque année en effet, le déficit lié au fonctionnement du foyer-logement devenait plus important. Sous la législation suivante, celle du maire Jean Pressard, son sauvetage s'imposa. À la suite de longues négociations, une solution fut trouvée en 2003. La transformation de ce foyer en une résidence vacances gérée par la société Goelia représenta une heureuse alternative. Baptisée la « Voile d'Or », cette formule – comme une cinquantaine d'autres en France - connaît aujourd'hui un bon fonctionnement.

Accompagnant le travail de transformation de l'ancien foyer-logement du Vran, Jean Pressard chercha une solution pour édifier un nouvel établissement plus fonctionnel au centre du bourg. En 2001, il trouve un accord avec Léon Vinet qui accepte de lui vendre sa propriété située sur le chemin qui mène à l'église, au prix du marché de l'année 1995. Les bases d'un nouveau foyer-logement sont ainsi fondées. Il va prendre le nom d'EHPAD. Ce type d'organisme créé par l'État en 2002 est placé sous une législation très particulière. « C'est le travail le plus merveilleux, mais aussi le plus difficile que j'ai eu à réaliser durant mon mandat » raconte aujourd'hui Jean Pressard. Il faut dire que ce projet, lié aux règles administratives spécifiques du département de la santé, occupe une place à part dans le fonctionnement quotidien d'une commune. Après bien des attermoissements, les quelques personnes qui croient véritablement à l'utilité de cet établissement dans l'Île-aux-Moines réussissent à imposer leur intention. L'inauguration a lieu en Juillet 2007, présidée par Laurent Cayrel, Préfet du Morbihan. Il évoque dans son discours : « La volonté de l'État Français de soutenir la pratique médicale dans les îles. » L'île de Groix et Belle-Île en seront également pourvues.

Aujourd'hui, l'Hôtel du Golfe, ses tennis et sa baraque en



bois d'un autre monde, font place à un établissement de 21 chambres pour personnes âgées dépendantes. Sous la direction de Soizic Guiselin, passionnée par son métier, un personnel qualifié (infirmière, aides-soignantes, médecin)

fait tourner cet établissement public. Il est géré par le Centre Communal d'Action Sociale de l'Île-aux-Moines en coopération avec les services du département et ceux de l'État. Il est présidé par un conseil d'administration dirigé par Monsieur le Maire. Les admissions sont décidées selon les places disponibles.



En raison, en particulier de sa petite capacité, l'EHPAD de notre île est en mesure de satisfaire ses résidents pour un moment de vie d'une importance capitale, et sa position au cœur du bourg est une véritable chance.

Clef de voûte de notre chaîne de santé

Philippe Le Bérigot, maire de l'Île-aux-Moines, évoque le fonctionnement actuel de l'EHPAD :

« La municipalité est bien sûr attachée au bon fonctionnement de l'EHPAD. C'est une composante essentielle du maintien des personnes âgées sur l'île. Sur les 21 chambres occupées, six le sont par les membres d'une famille îloise qui évitent ainsi d'être « déracinées » en partant sur la Grande Terre pour leurs vieux jours. Nous sommes fiers de la réalisation de cet établissement pour personnes âgées dépendantes. Il est au centre de l'offre de soins, de la chaîne des professionnels de santé : médecin traitant, infirmier, kinésithérapeute, pharmacien, sapeurs-pompiers, ambulanciers, services de soins et d'aides à la personne au domicile, et même la vedette des pompiers en stand-by à Port-Blanc. Rappelons que l'activité des trois premiers sera assurée à partir de mai 2017 à la Villa St Paul, pôle santé proche de l'établissement Léon Vinet.

Il est important de prendre conscience que le maintien d'une offre de santé, comme d'ailleurs celle des services publics, des commerces de première nécessité, reposent sur la saisonnalité de l'activité économique. Avec une population telle que nous la connaissons en janvier ou février, il serait par exemple difficile d'avoir un médecin à plein temps. Nous pourrions craindre que sans la présence de l'EHPAD, le service médical soit certainement moins complet.

L'EHPAD remplit plusieurs rôles : il répond aux besoins de notre population, il participe activement à l'offre de santé, et est un acteur de notre vie économique. Second employeur de l'île, l'EHPAD procure du travail à une douzaine d'agents et est ainsi un acteur non négligeable dans notre tissu social. De par sa petite structure permettant de rester à l'échelle humaine, l'EHPAD a le souci d'apporter des prestations de quali-

té, malgré les difficultés inhérentes à l'insularité et à sa petite taille. La satisfaction des résidents et celle des familles sont les moteurs de l'engagement de l'ensemble des personnels et nous les en remercions. L'EHPAD est invité à poursuivre son ouverture à la cité et, de même la population est encouragée à venir visiter les anciens, dans la mesure de ses possibilités. L'intérêt que nous portons aux questions de prise en charge des personnes âgées nous conduit à œuvrer pour la création d'un service de portage de repas et à poursuivre la recherche de la qualité de cette « offre de santé » dont l'EHPAD est la clef de voûte. À cet égard, notre commune est associée à la rédaction d'un Contrat Local de Santé entre l'État, l'Agence Régionale de Santé, et les Îles du Ponant. Ce contrat-cadre va se préciser par la rédaction d'un avenant spécifique à chaque île afin que l'offre médicale sur les îles soit la plus complète possible. L'offre segmentée serait une erreur. L'interpénétration des différents services de santé, la mutualisation des moyens, des compétences doivent être constamment améliorées. »

Daniel Gilles



Chantal Vinet nous remercie...

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir par l'intermédiaire de Céline Dupuis, responsable de la communication à la Mairie de l'Île aux Moines, la gazette du mois de Juillet. C'est avec grand plaisir que j'ai pu lire à ma petite famille, en vacances près de moi à Auray, l'article de presse retraçant le parcours professionnel de mes parents et grands-parents, et j'espère que les anciens pourront retrouver quelques saveurs d'antan à travers les souvenirs si bien évoqués. Mes enfants ont pris grand intérêt à écouter la belle histoire de "ce palais des délices" et à l'unanimité, nous retenons bien sûr les "Vinetteries" qui resteront dans la mémoire de tous, remplaçant les Viennoiseries habituelles. Ainsi, grâce à vous, le mot perdurera pour les générations futures.

Avec toute ma reconnaissance pour le travail de Daniel Gilles et le temps passé pour faire revivre ces 50 ans de la Maison Vinet...

Inauguration du pôle jeunesse-associations

Les locaux du Rinville, ont été inaugurés le 29 octobre 2016, en présence de nombreuses personnalités dont Pierre-Emmanuel Portheret, Sous-préfet du Morbihan, Laurence Fortin, Vice-présidente du Conseil régional, Nadine Frémont Conseillère départementale, Emmanuelle Rasseneur, Conseillère régionale chargée des îles, et de l'architecte Aymeric Ligier. De nombreux îlois ont assisté à cette inauguration, dont les enfants ravis d'aider Monsieur Portheret à découper le ruban tricolore.

Des centaines d'enfants avaient fréquenté cette école, y avaient préparé leur certificat d'études, l'examen d'entrée en sixième, mais les effets de la démographie avaient conduit à sa fermeture.

Abritant depuis diverses activités dont celle du kiné, de l'infirmier, d'un artisan îlois, abritant aussi tout un bric-à-brac invraisemblable, il est vite apparu à la nouvelle équipe communale qu'il était urgent de réhabiliter ce précieux patrimoine et de lui redonner partie de sa vocation : celle de l'accueil des enfants.

Depuis début juillet, le centre de loisirs sans hébergement a pris possession de l'équipement, et la salle dédiée à la vie associative accueille déjà plusieurs activités comme celles de la toute nouvelle association Izen'arts ou celles d'Easylang.

La cour n'est pas en reste, et a déjà servi de cadre au Festival du Théâtre en herbe, au spectacle "seul en scène" du frère Grégoire, et pour la première fois sur l'île, une bourse aux plantes s'y est tenue.

Les activités "santé" seront quant à elles regroupées dans un pôle santé dont les travaux sont en cours.

Souhaitons à cet équipement qu'il réponde chaque jour davantage à sa finalité.

Christine Dufourmantelle

(montant des travaux 206 252€ HT, dont 20% à la charge de la commune)



Travaux en cours



Fin 2016 :

Effacement poteaux Ru Vraz et rue de la Plage.

Rénovation des canalisations rue du Dolmen à hauteur d'Intermarché.

Rénovation de la Villa St Paul, pour création d'une maison médicale.

Janvier à mai 2017 :

Aménagement de la place du Ru Vraz selon plan ci-contre

Effacement poteau à hauteur du presbytère.

Aménagement de la rue de la Plage, du Toulpry et du bd de la Rade avec effacement des réseaux.

De nombreuses perturbations de circulation sont prévisibles durant ces périodes.



*Merci
de votre patience.
Joël Bouf*



Rénovation réseau eaux usées



Projet de la maison médicale

Fêtes et manifestations 2016

La saison estivale se termine, et force est de constater qu'une fois encore elle a été riche et variée en propositions, venues compléter les diverses manifestations organisées par les associations îloises qui les évoquent elles-mêmes plus loin dans ces pages.

La musique « classique » a comme chaque année, eu une place de choix :

En juillet nous avons eu la chance d'accueillir un concert donné dans le cadre de l'académie européenne de musique ancienne proposé par le VEMI de Vannes

Le 8 août, c'est toujours en l'église St-Michel que nous avons pu régaler les amateurs d'opéra avec un hommage à Pavarotti, sublimé par la magnifique voix du ténor Georges Wanis

Pour la vingtième année consécutive, le « festival des Contes en Baden » s'est délocalisé à l'Île-aux-Moines pour nous proposer trois moments forts le 17 juillet avec, entre autre, le matin une balade contée autour du chemin des fontaines (à vélo), un apéro contes sur la place de la mairie et enfin la prestation d'une conteuse canadienne qui a enchanté petits et grands dans le cadre toujours magnifique du cromlech à Kergonan.

Bourse aux Plantes

22 octobre 2016, il faisait un temps parfait pour cette 1^{ère} Bourse aux plantes de l'Île-aux-Moines. L'ambiance y a été très chaleureuse dans ce joli cadre qu'est la cour de l'ancienne école du Rinville tout juste rénovée.

On peut parler de succès avec la quinzaine de jardiniers amateurs venus échanger des boutures, bulbes et graines, et les nombreux amateurs de plantes venus chercher ce qui manque à leur jardin, ou consulter la documentation mise à disposition par la bibliothèque.

Succès aussi grâce à la participation du Comité des Fêtes qui a permis à chacun de se restaurer sur place.

Alors rendez-vous est pris pour l'année prochaine pendant les vacances de la Toussaint, pour une Bourse aux Plantes que nous tenterons encore d'améliorer.

D'ici là, "tous à vos boutures !"

Christine Dufourmantelle



Côté musique toujours, il y eut aussi du rock avec « The Group » toujours fidèle à l'île pour notre plus grand plaisir.

Fin juillet, la fête de la mer remporta comme tous les ans, un réel succès grâce entre autre à la motivation de tous les bénévoles présents toute la journée.

Le théâtre ne fut pas en reste.

Le Théâtre de la marmite proposa « Joyeux Noël », la Compagnie des vents solaires, une « Histoire de folie ordinaire », et plusieurs représentations de l'œuvre de Christian Bobin furent jouées par le frère Grégoire...

Il y eu aussi une soirée poésies déclamées par Max Héron, un vide-grenier, deux soirées « grillades de poissons » sur la place de la mairie, organisées par Florestan et pour clôturer la saison estivale, la toujours attendue course des garçons de café.

Sans oublier, tout au long des deux mois d'été, les expositions de peintres qui se sont aussi succédées dans la salle annexe de la mairie.

Bref, une saison estivale 2016 pleine de beaux moments et de belles rencontres.

Laure Pédezert



Centre de Loisirs : bilan de fin de saison

Le centre de loisirs de l'Île-aux-Moines, accessible à tous les enfants de 4 à 16 ans, fonctionne les mercredis après-midi ainsi que durant toutes les vacances scolaires, sauf à Noël.

Même si l'accueil est moins fréquenté durant l'année scolaire, il n'en demeure pas moins que le centre est un système de garde à part entière mais qu'il est surtout une proposition de loisirs, une ouverture sur le monde, sur les autres, une action éducative et récréative pour les enfants qui ont soif de faire, vivre et partager des choses ensemble.



LA VIE DE LA COMMUNE

Il faut reconnaître qu'au niveau des animations proposées tout au long de l'année aux enfants, l'Île-aux-Moines n'a rien à envier aux autres communes !

Les activités proposées par l'équipe d'animation, parfois coûteuses, sont de plus en plus variées, innovantes et intéressantes pour les enfants de tous âges.

Cependant les enfants prennent toujours autant de plaisir à participer aux activités « basiques » telles que le foot, la pêche à pied, la chasse aux trésors ou encore les ateliers bricolages.

Le taux de fréquentation sur l'ensemble de la saison est assez satisfaisant ; ainsi cet été, ce sont quelques 299 enfants qui ont participé aux activités mises en place par des animateurs diplômés (merci à Christiane, Maëlle, Camille, Isabelle, Jérôme, Grégoire, Mathieu, Alexandre).

Les jeunes Îlois ont pu s'ouvrir à de nouvelles disciplines et participer à des sorties exceptionnelles.

N'oublions pas non plus de remercier et féliciter nos fidèles prestataires qui nous accompagnent depuis plusieurs années maintenant.

Nous remercierons aussi les passeurs d'Izenah croisières pour leur gentillesse et disponibilité... merci de nous avoir attendus à quai de nombreuses fois.

Merci enfin au personnel communal, aux élus, aux parents, d'être présents, de nous soutenir, de nous aider parfois lorsque nous avons besoin d'eux.

Voilà, l'année 2016 s'achève déjà mais heureusement pour vous, nous, elle n'est pas encore finie et l'équipe d'animation



donne rendez-vous tous les mercredis après-midi aux enfants présents pour des activités sportives ou des ateliers bricolages.

Seul regret ne pouvoir répondre aux attentes des « ados » qui manquent de loisirs, d'occupations mais pas d'imagination pour se distraire !!!

L'équipe d'animation vous souhaite à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année et vous présente tous ses vœux pour 2017.

Merci à tous et à très bientôt.

Anne-Cécile Joubaud, directrice du Centre de Loisirs

Permis de construire

| N° dossier | Nom | Projet | Adresse Terrain | Décision |
|-------------|-------------------|-----------------------------------|----------------------|--------------------|
| 16Y0002 | ALIBERT Lionel | Maison individuelle | Le Poulfanc | Acc. le 06/06/2016 |
| 16Y0003 | PATTI Jean | Maison individuelle | rue du Petit Pont | Acc. le 25/05/2016 |
| 16Y0004 | LUCO Martine | Maison individuelle | Parc d'Armes | Acc. le 14/06/2016 |
| 16Y0005 | DEHAU Etienne | Maison individuelle | imp. Vigneron-Larosa | Acc. le 16/06/2016 |
| 14Y0020-M01 | MOUTET Michel | Suppr. pergola, ajout abri jardin | boulevard de la Rade | Acc. le ... |
| 16Y0006 | CEFIM | 10 Maisons individuelles | Boceno | Acc. le 20/10/2016 |
| 16Y0007 | BARRE Nicolas | Extension | Port-Miquel | Acc. le 05/10/2016 |
| 16Y0008 | SOKOLOFF Claudine | Maison individuelle | imp. Vigneron-Larosa | Acc. le 21/09/2016 |

Déclaration préalable

| N° dossier | Nom | Projet | Adresse Terrain | Décision |
|------------|-------------------------|--------------------------------------|---------------------|--------------------|
| 16Y0006 | TANGUY-HORMIERE Valérie | Abri de jardin | Le Vran | Acc. le 31/05/2016 |
| 16Y0009 | CHOPIN Guy | Changement de destination | Le Vieux Moulin | Acc. le 18/05/2016 |
| 16Y0010 | ALLAIN Martine | Division en vue de construire | Parc d'Armes | Acc. le 01/06/2016 |
| 16Y0012 | RENARD Quentin | Reconstruction muret limite DPM | Brouël | Acc. le 21/06/2016 |
| 16Y0013 | LE MAUFF Anne-Luce | Modification des façades | Beg Moussir | Acc. le 24/06/2016 |
| 16Y0014 | LECLAIR Guillaume | Abri de jardin et clôture | rue des Escaliers | Acc. le 16/06/2016 |
| 16Y0015 | BOHEC Jean-Marie | Véranda, pergola, exten° abri jardin | rue de la Mairie | Acc. le 06/07/2016 |
| 16Y0016 | RENAUD Patrick | Abri de jardin | Le Gazolven | Acc. le 15/07/2016 |
| 16Y0017 | GUERET Isabelle | Abattage de 2 arbres | Kerno | Acc. le 04/08/2016 |
| 16Y0018 | ALIBERT Bernard | Division en vue de construire | ch. du Bas Kergonan | Acc. le 18/08/2016 |
| 16Y0021 | BOUF Joël | Abri de jardin | Le Rinvile | Acc. le 04/11/2016 |



Association Communale de Chasse Agréée de l'Île-aux-Moines

L'assemblée générale de L'Association de chasse communale agréée de l'Île-aux-Moines s'est déroulée, en présence de Philippe Le Bérigot, maire, le samedi 17 septembre 2016, veille de l'ouverture générale. Environ une trentaine de chasseurs étaient présents. Cette rencontre entre la municipalité et le bureau de L'ACCA a permis de conclure une convention bipartite visant à travailler ensemble afin d'entretenir les terrains et chemins. Cette tâche d'intérêt général mobilise plusieurs fois par an les chasseurs et les services communaux. Lors de cette réunion il a également été décidé entre Monsieur le maire et Monsieur Guy Oliéro, président, de suspendre toutes chasses sur l'Île-aux-Moines le samedi 24 septembre 2016 jour de l'accueil de la manifestation Izenah Xtrem.

Cette année notre association accueille trois nouveaux chasseurs ce qui porte notre nombre d'adhérents à quarante-deux. Comme tous les ans à la mi-janvier nous organiserons la soirée de l'ACCA avec un repas et une tombola ; nous espérons que les participants seront nombreux.



Du 22 au 28 mai 2017 nous participerons également avec les autres associations îloises à l'accueil de la Semaine du Golfe. L'ensemble du bureau de L'ACCA vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Le bureau de l'ACCA



ADSL IAM

Depuis quelque temps déjà on peut voir à Brouël, près du rivage, un permis d'aménager le sentier littoral. Et pourtant, rien ne démarre...

Toujours pas de changement. Posons-nous des questions...

Pour que le sentier avance, il faut d'une part que M. le maire demande l'intervention de la DDTM et d'autre part que le conseil départemental finance les travaux.

Or le sentier littoral, en effet, n'a pas été le souci premier de M. le maire de l'île depuis deux à trois ans. Ne s'étant pas

engagé, les fonds prévus à cet effet ont été destinés par le conseil départemental à d'autres actions. C'est bien dommage...

Dommage aussi que le comportement de nos élus soit aussi peu clair. Pourquoi faut-il tant de temps pour obtenir un rendez-vous ? Délai de 6 semaines en juin, 3 en octobre sans RDV, avec M. le maire.

8 semaines en juin sans RDV, 3 en octobre sans RDV, avec M. le président du conseil départemental.

Que se cache-t-il derrière ces refus de dialoguer ?

De toute évidence, il n'est pas facile de faire appliquer une loi. Celle-ci est pourtant d'un grand intérêt général.

Que devient à la pointe de Nioul, l'avancement du sentier littoral ? Lentement la protection des asphodèles semble trouver une solution grâce au Conservatoire du littoral. Souhaitons que la réalisation soit plus rapide que la décision administrative.

Noël sera proche lorsque la gazette paraîtra, à tous Joyeuses Fêtes en famille et Bonne Année 2017.

La Présidente, Denise Rivière



Remue-Méninges

Les réunions de l'atelier mémoire ont repris en octobre pour une troisième session. Une dizaine de personnes se retrouvent régulièrement pour exercer leur mémoire dans un contexte ludique et convivial.

Les ateliers ont certes pour objectif de favoriser la mémorisation mais surtout de stimuler toutes les fonctions cognitives. C'est pourquoi, nous insistons sur la variété des exercices proposés au cours de chaque séance. Certains explorent les mémoires développées par nos cinq sens (auditif, visuel, olfactif, gustatif, tactile). D'autres vont cibler plus particulièrement ou

simultanément : le raisonnement, la logique, la mémoire verbale, le calcul, l'imagination, l'orientation dans l'espace. Il

s'agit aussi de renforcer la mémoire à court terme (stockage temporaire et limité) en proposant aux participants des efforts d'apprentissage ; puis de faciliter l'enregistrement de ces données pour une durée plus longue en faisant travailler la mémoire « différée ». Enfin, nous favorisons l'évocation de souvenirs anciens parfois enfouis ; leur effet bienfaisant se déploie lorsqu'il est partagé dans le groupe.



Marie Liesse Luneau



Les Pensionnés et Veuves de la Marine Marchande et de la Pêche

Bonjour à tous, nous espérons que tout s'est bien passé pour chacun d'entre vous depuis la dernière gazette.

Depuis le 4 février, le droit d'option entre P.R.A. (pension de retraite anticipée) et P.I.M.P. (pension d'invalidité pour maladie professionnelle) est validé par décret paru au Journal Officiel. Pour les Anciens d'A.F.N., le décret est finalement paru en juillet, supprimant la date de mise en retraite à partir de 1999, mais sans effet rétroactif, simplement à la date de demande pour ceux titulaires de la carte du combattant. Pour les veuves, rien ! ; la demande devant être faite par l'auteur du droit, comme il est décédé, rien à avoir. Pareil, pour le droit à option PRA - PIMP. Donc, nous avons, à la Commission des Affaires Sociales, élaboré une nouvelle motion pour exprimer notre mécontentement. Elle a été envoyée à la ministre de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, Mme Ségolène Royal, et à la ministre des Familles, de l'enfance et des droits des Femmes. C'est moi qui ai lu le texte au Congrès d'Irun-Hendaye. Celui-ci a été vigoureusement applaudi par 2 fois par les 500 personnes présentes (ce texte est paru dans le Demi-Soldier d'octobre).

Avant le Congrès, le 1^{er} septembre, réunion à l'Enim à Lorient, avec la C.A.S. (Commission des Affaires Sociales) pour préparer ledit congrès.

Ensuite, le 13 septembre, réunion à Carhaix avec le Comité Nord-Bretagne.

Départ le 20 septembre pour Hendaye. Avec la C.A.S., nous avons travaillé, encore sur les motions, les avons présentées au Conseil fédéral auquel nous avons assisté le 23 septembre. Le 24 septembre, Assemblée générale de la Fédération, dépôt de gerbes à la toute nouvelle stèle aux marins morts en mer. J'ai porté la gerbe avec le Pdt Schirmann, représentant la Présidente des Veuves, Mme Le Nerrant, absente pour raisons familiales. Le 18 octobre, à Étel, réunion du Bureau départemental. Le 21 octobre, réunion du Conseil d'administration à Ste Anne d'Auray. Il n'y aura pas d'augmentation des cotisations ni du Demi-Soldier en 2017.

Nous pensons faire notre réunion « Galette des Rois » et encaissement des cotisations 2017 le 15 ou le 22 février selon la disponibilité d'une des salles. Le repas des Marins, anciennement Galettes des Rois, aura lieu à Languidic, le 26 février. Nous aurons un car avec Baden comme d'habitude.

Nous devons avoir l'Assemblée générale départementale le 1^{er} avril à Quiberon. Malheureusement, c'est impossible. Donc ce sera Vannes. Nous essaierons de trouver un moyen de transport, selon le nombre de personnes intéressées.

J'ai un modèle de lettre à envoyer à l'Enim à Paimpol pour les Anciens d'A.F.N.

Je vais terminer ce compte rendu en vous souhaitant de très bonnes fêtes de fin d'année et une bonne nouvelle année aussi douce que possible et conforme à vos souhaits. .

Michèle Beven et le Bureau

Le Club des Sages

Le Club des Sages est discret mais cela ne l'empêche pas de bricoler, peindre, tricoter le mardi, et de faire marcher ses méninges le jeudi. Nous pensons aux cadeaux de Noël, à la Semaine du Golfe cette année, et à la vente d'objets et de cartes en juillet.

Tout cela ne se fait pas en un jour, et demande une perpétuelle adaptation à l'air du temps et aux compétences de chacune. Nous espérons toujours de nouveaux adhérents et des idées différentes pour nous renouveler.

Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et tous.

La Présidente, Annick Soulat



Izen'arts

Lors de cette rentrée 2016, l'association Izen'arts a vu le jour. Elle propose :

- des cours de Modern Jazz et Stretching pour les adultes tous les samedis de 10h à 12h
- Un cours de Modern Jazz pour les jeunes de 7 à 12 ans, les samedis de 15h à 16h
- Un cours d'initiation et éveil pour les enfants de 4 à 6 ans, les samedis de 16h30 à 17h15

Ces cours sont dispensés par Faustine Bellégo tous les samedis hors vacances scolaires. Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre de cours au sein d'une même famille. Les inscriptions se font à l'année ou à l'unité. Nous prévoyons également quelques spectacles comme celui des petits qui a eu lieu le 30 octobre, sur la Place de la mairie.

Contactez-nous pour tout complément d'information à izenarts56@gmail.com, ou sur Facebook

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

La Présidente, Marine Montoriol



Korollerien Izenah



Pendant la saison estivale, c'est à la Pointe du Trec'h, lors de la Fête de la Mer le 24 juillet dernier, que nous avons dansé un répertoire entraînant, en costumes du pays. Une météo clémente et un public au rendez-vous nous accompagnaient !

Enfin, le 26 novembre, notre spectacle de fin d'année s'est déroulé comme habituellement à la salle polyvalente. Cette année la première partie mettait en valeur nos racines bretonnes autour de danses très traditionnelles (plinn, gavottes, quadrilles,...). Dans la deuxième partie très originale : une promenade dans le pays de Brocéliande en compagnie de la Fée Viviane entourée de tableaux de la Légende du Roi Arthur avec les chevaliers de la Table Ronde, interprétation de polka, guédennes et scottish. Une soirée très appréciée clôturée par un repas et une soirée dansante.

Bonnes fêtes de fin d'année.

La secrétaire, Catherine Le Roux



Bourus A.M.P.P

Après plusieurs années d'interruption, nous avons réussi à offrir une soirée de « Chants de Marins » au Chantier du Guip. Mais cela n'a été possible que grâce à l'extrême gentillesse de Paul et de Nathalie. Non seulement, Nathalie a trouvé le groupe qui est intervenu mais a participé, elle-même. Elle a une voix qui nous a enchantés. Quant à Paul, c'est grâce à lui si nous avons retrouvé le lieu magique des chants de marins où nous avons tant de bons souvenirs car ils ont eu, lui et ses aides, énormément de travail pour tout installer à l'arrière du chantier. GRAND MERCI à lui.

Nous remercions, également, toutes les personnes, qui ont aidé à la préparation des repas, à leur distribution et à la vente

des boissons. En un mot MERCI à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête le 1er Août.

La soirée a connu un grand succès dont nous sommes tous très fiers. À la fin de la soirée, toute l'assemblée nous a applaudis pour nous remercier.

Nous avons réussi à reconstituer une bonne petite équipe de bénévoles mais je lance un appel pour la compléter, surtout des « bras actifs » ! car nous avons des idées.

Je termine ce petit exposé en vous souhaitant à tous une excellente année 2017.

La Trésorière, Michèle Beven

Diorren

L'association Diorren continuera cet hiver ses diaporamas (les 2 derniers mois et les 2 premiers mois de l'année). Après avoir évoqué l'histoire des sinagots avec l'un des membres des "Amis du Sinago" le 19 novembre, et un voyage en Australie le 19 décembre avec Guy Désiré, nous partirons le 19 janvier vers l'Afrique du sud avec Richard et Laure Pédezert. Nous découvrirons Le Cap qui se situe à la pointe sud du continent, dans un cadre somptueux, avec des falaises qui plongent à pic dans l'océan atlantique. Puis le Lesotho, pays enclavé d'Afrique australe, connu sous le nom de "Royaume dans le ciel", et le Swaziland qui offre une grande variété de paysages, des montagnes, des savanes et des forêts tropicales.

Nous parcourrons enfin plusieurs parcs animaliers dont le fameux parc national Kruger, la plus grande réserve animalière d'Afrique du sud avec ses lions, ses éléphants, ses léopards, ses rhinocéros et plus de 500 espèces d'oiseaux. Le 19 février nous partirons vers l'Argentine, pour emprunter la Route 40 qui longe sur près de 4000 kilomètres la cordillère des Andes, de la Patagonie jusqu'à la frontière bolivienne, succession de paysages aussi étonnants que variés, de la Terre de Feu et



de l'univers des gauchos, à la région des lacs, aux vignobles autour de Mendoza et enfin aux montagnes semi-désertiques du nord-ouest du pays. C'est là que commence le monde indien qui annonce l'Altiplano plus au nord.

Très bonnes fêtes à tous. .

Le bureau



Easylang

Nos séances hebdomadaires "Perfectionnement" se déroulent, pour la saison 2016-2017, dans la nouvelle salle du Rinville. Son équipement de vidéo-projection nous a permis d'avoir recours à des supports pédagogiques nouveaux. Nous découvrons avec surprise que l'immersion dans un contexte visuel améliore la compréhension de la voix! Les explications additionnelles de Bernard qui anime ces séances restent néanmoins très appréciées. La clé du succès réside dans une judicieuse complémentarité entre pratique et théorie. Au moment de la rédaction de cet article, l'activité mensuelle "Club" n'a pas encore commencé. Si vous êtes intéressé(e) par des occasions de vous exprimer en anglais, n'hésitez pas à nous rejoindre au "Club", nouvelle formule que nous lançons cette saison, avec des séances d'échanges et de conversation à caractère thématique ou ludique.

*Contacts : André Lauer 02 97 26 38 44
ou Annie Mouchot 06 30 08 15 23*

Voyage à Pašman

Nous sommes partis à quelques-uns (9 personnes) du 2 au 9 octobre dernier, avec pour but d'établir des liens plus étroits avec les habitants de Pašman, dans le cadre de « l'association d'amitié » entre nos deux îles.

Nous avons été très bien accueillis par nos amis croates qui ont été fiers de nous montrer leur magnifique pays. La principale difficulté reste la communication, mais avec un peu d'anglais, un peu d'allemand, un peu plus de français et beaucoup de bonne volonté de part et d'autre les langues se sont déliées.

Un jumelage ne pouvant vivre sans projet ou intérêt commun, nous avons pensé à deux possibilités dans un premier temps :

- La première par l'intermédiaire des écoles, grâce à l'informatique
 - La seconde en établissant des liens touristiques privilégiés entre nos deux îles grâce aux personnes que nous avons rencontrées.
- Nous allons organiser une soirée photos pour vous faire partager notre voyage et la beauté de la Croatie.



Le bureau





Association des Parents d'Élèves de l'école St-Joseph

La rentrée scolaire 2016-2017 s'est faite au nombre de 24 élèves. Myriam de Béarn accueille 12 enfants en maternelle et CP, Bénédicte Chatel 12 enfants à partir du CE. Cette année encore, les maîtresses sont assistées de Marylène Mérini. À noter l'arrivée d'Armelle Besnard en tant qu'AVS auprès d'Hannah Court.

Renouvellement du bureau

Les personnes à jour de leur cotisation 2016-2017 (Soit 12 adhérents sur 12) ont élu au bureau lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre :

- Marine Montoriol - Présidente
- Morgane Guiragossian - Vice-présidente
- Stéphanie Olmer - Trésorière
- Édouard Brunet - Secrétaire
- Julie Longuet- Vice-secrétaire

Activités de l'APEL

Les activités suivantes seront reconduites cette année scolaire (Sous réserve de l'autorisation de la mairie) :

- Marchés de Noël : Les 9, 16 et 23 décembre 2016, place du marché : Réalisation et vente de cartes de vœux et de torchons illustrés par des dessins des enfants de l'école
- Vente de gâteaux
- Panier garni à gagner
- Vide-grenier pendant les vacances de printemps, place du marché



Spectacle musical juin 2016

- Repas de fin d'année fin juin – début juillet, place du marché
- Nous vous attendons nombreux à ces animations, celles-ci servant à financer les activités des enfants.

Sorties scolaires envisagées

Plusieurs sorties sont envisagées cette année par les enseignantes avec une participation financière de l'APEL :

- Séjour de 3 jours à Plouharmor pour les CP/CE/CM avec visite de St-Malo et activités sur l'île de Bréhat.
- Conte musical à Arradon le 16 décembre.
- Sortie Cinéma pour Noël
- Sortie au parc de Branféré pour les plus petits.
- Activité « Pop English » tout au long de l'année pour les petits et les grands.
- Cours de voile pendant la dernière semaine de juin pour le CE et CM

Sur le site internet de l'école (<https://ecoleiam56.wordpress.com>) , vous trouverez les informations sur les activités des enfants, leur travail, les projets, des photos, des news de l'APEL...

Tous les membres du bureau de l'APEL vous souhaitent un merveilleux Noël à toutes et tous, ainsi qu'une très bonne année 2017.

Le bureau



Kin-ball Club Îlois

Les champions de France toujours d'attaque

Les Requins Bouledogues (- de 13 ans) et les Requins Blancs (+ de 13 ans) ont bien entamé leur nouvelle saison sportive pour défendre leur titre de champion de France junior de kin-ball dans les 2 catégories. En effet, suite à l'Open de Rennes, les 2 équipes ont gagné ce 1^{er} tournoi de la saison 2016-2017. Mais la défense de leur titre va être très dure face aux rivaux qui eux aussi progressent très vite !

Un autre défi international après une 2^{ème} place cet été à Montauban aura peut-être lieu à Maubeuge en juillet près de Lille. Nous leur souhaitons bon courage et n'hésitez pas à venir les voir jouer le samedi matin de 10h à 12h à la salle polyvalente ou afficher votre soutien sur la page Facebook : kin-ball club îlois.

Le Président, Armand Plessis 06 07 84 99 52



Association de Gymnastique Féminine

Après 40 ans pour Simone Le Mené et 15 ans pour Annie Nouvellon à la tête de l'association de gymnastique féminine, un nouveau bureau vient d'être élu :

- Présidente : Sylvaine Guichard
- Vice-Présidente : Mireille Dathanat
- Trésorière : Laurence Cassin
- Trésorière adjointe: Chantal Martin
- Secrétaire : Caroline Le Mené
- Secrétaire adjointe : Florence Olmer

Nous remercions Simone et Annie pour leur disponibilité et leur efficacité au sein de l'association pendant toutes ces années.

Anne-Cécile Joubaud assurera les 3 cours de gymnastique à la salle polyvalente. À la demande des participants le contenu des cours sera différent :

- Le lundi de 14h30 à 15h30 : cours d'entretien et d'ergonomie
- Le mardi de 10h à 11h : renforcement musculaire
- Le mercredi de 18h à 19h : gym fitness/cardio



Des jeunes de l'Île-aux-Moines sont venus au cours du mercredi et je souhaite que cela continue pour que d'autres nous rejoignent.

La cotisation annuelle est de 65€

Pour tout renseignement je suis à votre entière disposition au 06 83 06 42 34.

La présidente, Sylvaine Guichard

Pilates



Depuis maintenant un an des cours de « Pilates » ont lieu sur l'Île-aux-Moines dans la salle annexe de la Mairie. 3 cours d'une heure sont assurés par Franck Améaume (Coach Sportif et professeur de Pilates certifié) et ont lieu le lundi de 16h à 19h.

25 Îlois assidus depuis un an poursuivent leur progression et face à une demande toujours croissante, un, voire deux cours supplémentaires, ouvriront le vendredi entre 15h30 et 17h30 à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint.

Le nombre de participants est volontairement limité à 8-10 par cours pour permettre à chacun d'apprendre les mouvements et de progresser en toute sécurité. Franck surveille et corrige les postures en permanence, rappelant les fondamentaux et les consignes. Il propose des adaptations si besoin au cas par cas.

Le Pilates est une méthode " douce " de renforcement des chaînes musculaires profondes (muscles posturaux). Les mouvements sont lents et précis, coordonnés à une respiration profonde, le tout demandant de la concentration. L'objectif de cette méthode, très en vogue depuis quelques années et plébiscitée par tout le corps médical, est de ramener le corps dans un alignement idéal, créant ainsi une forte stabilité (notamment du dos) limitant de ce fait douleurs et blessures permanentes. La philosophie de Joseph Pilates résidait dans le fait d'amener le corps et l'esprit à ne faire qu'un, de trouver une synergie bénéfique à la recherche de l'exécution parfaite. Cette méthode a pour but d'harmoniser votre silhouette en vous apportant une plus grande force intérieure.

Pour toute info vous pouvez me contacter au 06.83.06.42.34 ou Franck au 06.09.12.44.09

La présidente, Sylvaine Guichard

Association Sportive Îloise

Cette année encore, le tournoi de badminton organisé le mardi soir de mi-juillet à fin août a rencontré un franc succès. Il devient incontournable et sera reconduit l'an prochain. Le tournoi de futsal organisé le jeudi en fin d'après-midi a rencontré un succès mitigé à cause de quelques perturbateurs, toujours les mêmes.

La saison a redémarré et les activités suivantes sont proposées :

Musculation et cardio training : du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 17h00 à 20h00 et le dimanche de 10h00 à 12h00.

Badminton : le mardi de 18h00 à 19h30 (le vendredi aux mêmes horaires suivant disponibilité de l'animateur).

Tennis : le jeudi de 18h30 à 20h00 et le dimanche de 10h00 à 12h00.

La présidente, Sylvaine Guichard

Tournoi de Tennis de l'Île-aux-Moines

Comme chaque année, une quarantaine de participants dont une vingtaine de jeunes de moins de 15 ans ont disputé les 8 et 9 août derniers, avec une météo favorable, les matches du Tournoi 2016. Sous la houlette de Marc Guyader, organisateur de l'événement, deux classements ont été faits, pour les juniors et les seniors :

Juniors : 1^{er} Eloi Defline, 2^{ème} Zacharie Magne, 3^{ème} Auguste Vallat
Seniors : 1^{er} Michel Olivier, 2^{ème} Yvot Dufief (14 ans), 3^{ème} Jean-Baptiste Autric
Nous les félicitons et remercions tous les joueurs pour leur participation. Le prochain tournoi aura lieu les 9 et 10 août 2017. Il sera organisé par l'Association Forest-Ile, et il est ouvert à tous
Merci d'avance pour votre participation.

*Organisateurs : Magne et Rocquigny
Contact, Bernard Magne : 02 97 26 36 05*



Marc Guyader remettant leur prix aux jeunes vainqueurs

Association Nautique de l'Île-aux-Moines



Bateaux traditionnels de la semaine du Golfe, présents au Festival de la voile 2016

Amis de la Voile et des régates,
Bonjour !

Quelques nouvelles de votre Club :

Championnat Guépard : L'ANIM a en charge, à travers Marc Burban et Yves Mergault, d'animer la classe Guépard et d'organiser son championnat annuel. Grâce à l'organisation sur l'eau de Jean-Michel et Carole Pilon, Samuel Briel, Hélène Robert-Bancharelle, Daniel et Martine Marion.



Guépards sur leur ligne de départ au Festival de la Voile

La même équipe est déjà prête pour 2017 de mai à septembre nous animerons la flottille des bateaux traditionnels de régates qui fera d'ailleurs souvent escale à l'Île-aux-Moines. Les 2 événements majeurs de ce championnat seront la Semaine du Golfe, du lundi 22 au dimanche 28 mai et le Festival de la Voile les 13,14 et 15 août. La qualité de notre prestation d'organisation de régates nous amène à organiser trois régates sur l'Île-aux-Moines et quatre régates à Larmor-Baden, Locmariaquer, Saint-Goustan et Arradon.

Programme 2017 :

- 22-28 mai : Semaine du Golfe, régates le 26 et 26 mai
- Dimanche 04 juin : Régate du Bois d'Amour
- À définir : Régate du Goret
- Samedi 8 juillet : Trophée Izenah
- 13-14-15 août : Festival de Voile
- Samedi 26 août : Chiloux's Cup d'Arradon
- Samedi 16 et dimanche 17 septembre : Trophée Gilles Gahinet

En 2017, nous organisons 7 des 10 régates du championnat Guépard afin d'encourager les 36 propriétaires de Guépard licenciés à l'ANIM en 2016. Nous continuerons à animer cette classe comme nous l'avons fait depuis l'origine de l'ANIM. Nous saluons ici l'aide financière de la communauté d'agglomération du pays de Vannes pour nos efforts de développement de cette classe dans les ports du pays de Vannes, tout comme le Conseil Départemental qui soutient le Festival de la voile avec la municipalité de l'Île-aux-Moines.

L'ANIM est affiliée à la FFV, pour la troisième fois elle maintient un nombre élevé de licenciés annuels 2011 : 109, 2012 : 104, en 2013 : 122, en 2014 : 100 en 2015 l'ANIM compte 96 membres licenciés parmi ses 175 adhérents et licenciés. Si vous ne l'avez déjà fait, pensez à vous licencier à l'ANIM pour améliorer la représentation de notre club auprès de nos instances départementales et régionales.

Que vous soyez participants, bénévoles ou amoureux des voiles multicolores autour de l'Île-aux-Moines, merci de votre soutien. Venez nombreux assister au diaporama du Festival 2016 à l'occasion de l'assemblée générale de l'ANIM - salle annexe Mairie, vendredi 23 décembre à 17H30.

Le Président, Marc Burban

À l'heure où cette gazette est imprimée, nous apprenons la mort prématurée de Marc Burban, ancien élu et président de l'ANIM. Nous lui rendrons hommage dans la prochaine gazette.

Festival de la Voile

2016. Festival du Bonheur sur une île en fête.

La pleine réussite d'un Festival tient compte de la qualité des coureurs et de celle de son jury de course sur un plan d'eau unique, constitué par ses îles et ses courants variés. Mais c'est toujours la présence de sa majesté le Vent qui orchestre principalement l'événement. Depuis plusieurs saisons, hasard du calendrier ou modification du climat de la planète, le temps n'avait pas permis aux compétiteurs de s'exprimer pleinement durant les traditionnelles régates du 15 août. Cette année, le nombre de compétiteurs est resté stable, le vent thermique a



servi sur un plateau argenté un Festival de toute beauté.

Le prologue de la 21^{ème} édition a été lancé le Samedi 13 août pour les moins de 16 ans qui participaient au Festival « jeunes » naviguant sur 47 Optimist et catamarans. Pour ce premier jour de régates, c'est ensuite une bonne centaine de concurrents qui a régaté. Ils ont été « lancés » par le jury vers le fond du Golfe en fonction de la marée montante, et sont revenus vers l'Île-aux-Moines par le sud. Servie par une belle météo avec du vent et du soleil, cette entrée en matière était prometteuse pour la suite des régates.

Le dimanche fut une nouvelle journée exceptionnelle avec une mer plate à peine frissonnante, et un vent soutenu venant de terre. Paresseux, comme à son habitude Neptune s'est fait attendre en matinée. Puis il a fraîchi - comme on dit -

jusqu'à une quinzaine de nœuds pour animer la flotte. Dans ce concert de voiliers si différents, une nouvelle fois, la série des Guépard domine avec une quarantaine d'unités. Nombre de skippers de renom ont rejoint cette série depuis plusieurs années. Cette fois-ci, Quentin Delapierre, vainqueur du Tour de France et parrain du Festival 2016, avait embarqué sur le Guépard de l'ANIM (Association Nautique de l'Île-aux-Moines) Le lundi du 15 août, tombé durant la nuit, le vent s'est bien relevé en matinée, et la saga endiablée autour de l'Île-aux-Moines marque l'apogée de ces trois jours de compétition sous les yeux des observateurs perchés sur la côte. Pour ce traditionnel tour de l'île, 150 bateaux sont au départ, donné sur deux lignes différentes comme les jours précédents : la baie de Kerdelan et le port de l'Île-aux-Moines. Les bateaux répartis en cinq séries (Traditionnels, Dériveurs, Quillards et Monotypes, Habitables, Catamarans de sport) se mélangent au fil de leur progression et de la tactique plus ou moins payante des barreurs. Le passage des pointes, nez dans le goémon, redistribue parfois les cartes. Après une bonne heure de course, la longue flottille s'étend comme une guirlande ininterrompue autour de l'île en fête.

Dans un temps si propice à la régates et sur un si beau plan d'eau, le plaisir de courir cette année en Tee-Shirt sous une belle brise d'est rassembla l'ensemble des concurrents dans un même bonheur.

Les heureux gagnants par série :

Au classement général, Christophe Montoriol et Yffic Nouvellon dominent la série des habitables de plus de 12 m ; Alain Gautier menant son Bélouga comme une mobylette l'emporte dans les moins de 12 m ; Tristan et Ronan Trébaol raflent la série des Catamarans ; la famille Minvielle gagne celle des traditionnels de moins de 5,50 m, tandis que celle des plus de 5,50 m est remportée par Jacques Guibert de l'EV Rochelaise ; les quillards vont à Sylvain Pelissier ; les dériveurs divers à Mickael et Diane Duflos du CN Arradon ; les monotypes divers à Antoine Le Maistre ; quant à la série des Guépard, sans doute la plus disputée, la victoire revient à Georges Fournol de l'Île-aux-Moines et Charles Belbéoch de la SR Vannes sur leur fameux N° 42.

Daniel Gilles



Association pour un Sinago Îlois



Après les problèmes d'intégrité physique de notre patron Robert l'an dernier, cette année c'est le bateau qui a connu quelques déboires.

La saison a débuté par 35 jours d'immobilisation pour refaire un safran abîmé lors d'un abordage un peu sévère.

Remis en état, le bateau a tenu ses engagements et assuré ses embarquements. Bien sûr le temps fort de cette saison 2016 a été la participation du bateau au rassemblement des grands

Berny Cat

Une très belle saison

Des conditions de navigation idéales ont permis cette année aux Berny Cat de papillonner joyeusement dans le Golfe ensoleillé et bien venté.

Le Tour de l'Île d'Arz du samedi 6 août a été l'occasion de joutes mémorables avec une météo idéale : 1^{er} 52 (Île-aux-Moines), 2^{ème} 33 (Arradon), 3^{ème} 21 (Île d'Arz), 4^{ème} 30 (Arradon), etc...

Pour les régates de l'Île d'Arz du 7 août, le 52 a de nouveau mené la flotte.

Le Festival de la Voile de l'Île-aux-Moines 2016, parrainé par le Yacht Club de France, a été un grand cru. Au classement général des Traditionnels de moins de 5,5m : 1^{er} 52 (Île-aux-Moines), 2^{ème} 33 (Arradon), 3^{ème} 32 (Île-aux-Moines), 4^{ème} 44 (Île-aux-Moines) 5^{ème} 30 (Arradon), 6^{ème} 9 (Île-aux-Moines), etc...

La Berny Cup (en cat boat) du 20 août a dû être annulée à cause de la météo très défavorable ce jour-là.

Pour la saison 2017, les Berny Cat régateront à la Semaine du

voiliers à « Brest 2016 ». Belles journées et beaux souvenirs malgré un vent très faible qui a forcé l'équipage à accepter les remorques « motorisées » sans lesquelles il risquait de ne pas obligatoirement participer aux débuts de la fête.

De retour pour la Fête de la Mer, et après une saison agréable, la dernière sortie de l'année a vu le Crialeïs participer à la fête de la « Bogue d'Or » à Redon.

Au retour, et sans doute pour conclure la saison comme elle avait commencée, l'équipage a eu la très désagréable surprise de retrouver son annexe « explosée » par un abordage sauvage.



Si, pour l'accrochage de début de saison, la personne impliquée s'est fait connaître sans détours, il n'en est pas de même pour celle qui a violemment percuté l'annexe du Crialeïs fin octobre. Curieux comportement dans le petit monde des « navigants » et ce genre d'attitude qui se rencontre parfois sur la route n'est pas habituelle sur l'eau... du moins jusqu'alors. Espérons quand même.

Pour l'année à venir nous souhaitons que tout se déroulera normalement et que « l'intégrité » du bateau sera respectée.

Bon vent 2017 à toutes et à tous, nous attendons de vous retrouver sur l'île et vous souhaitons de très heureuses fêtes de Noël et une merveilleuse année 2017.

Le bureau

Golfe (24-28 mai 2017), à l'Île d'Arz (5-6 août 2017), au Festival de la Voile (13-15 août 2017) et à la Berny Cup le 19 août.

Bon vent à tous.

Martin Minvielle, Secrétaire de l'AS Berny (06 11 19 00 95)



Les Escales Musicales

Les 22^{ème} « Escales Musicales de l'Île-aux-Moines » ont proposé cette année encore quatre concerts exceptionnels. Ces concerts ont été précédés d'« ateliers concert » pour lesquels nous avons eu le plaisir de constater un intérêt grandissant des jeunes mais aussi de moins jeunes, et donc nous conforte à poursuivre cette action pour les prochaines années.

En avril les trois artistes de l'ensemble « Mag Mell » nous ont donné à entendre dans la chapelle N.D. d'Espérance des chants celtes d'une grande beauté interprétés avec un enthousiasme communicatif par F. Cornwell chant, M. Walpoel harpe celtique, J.L. Lenoir instruments irlandais. En juillet le « Trio Tango Victorvillena » (V. Villena bandonéon, A. Schwarz guitare, M. Argarita contrebasse) nous a invités à Buenos-Aires pour un moment d'émotion et de poésie. Le 2 août Raphaël Chrétien, seul avec son violoncelle, a été l'interprète d'un programme très exigeant comportant uniquement des œuvres écrites



par J.S Bach (5^{ème} suite) Z. Kodaly (op. 8) ou H. Dutilleux (3 strophes sur le nom de Paul Sacher) pour l'instrument accordé différemment de l'habitude.

Le 17 août la saison s'est terminée en apothéose avec la présence du

quatuor Akilone, tout récemment auréolé du 1er grand prix du prestigieux concours international de Bordeaux. (E. Concé violon, E. de Bendelac violon, L. Desjardin alto, L. Mercat violoncelle).

Ces quatre jeunes virtuoses appartiennent déjà au gotha des grands artistes de leur génération. Il n'est pas de mots suffisants pour exprimer la magie de ce concert J. Haydn, L. Van Beethoven, A. Dvorak.

Le Président, Jean-Michel Chrétien

Théâtre en Herbe

Le festival Théâtre en herbe de l'Île-aux-Moines qui s'est déroulé cet été les 5, 6, 7 et 8 août fut salué par un franc succès.

Cette septième édition, proposait pour la première fois un programme inédit et enrichi par la présence d'apprentis comédiens du cours Florent à Paris. Tout au long des quatre jours du festival, ils ont présenté des saynètes écrites et jouées par eux dans les espaces publics de l'Île-aux-Moines pour le plus grand bonheur de tous.

L'ouverture du festival se fit par la traditionnelle lecture à 19 heures d'un texte inédit, "Prochainement sur les planches" une pièce de Christian Faviez, récemment écrite et encore jamais présentée au public. Lue par Patrice Laffont, Julie Arnold et Hervé Masquelier, elle emporta un vif succès en déclenchant des rires nourris. À l'écoute de cette situation très théâtrale et rocambolesque trois comédiens revisitent leur carrière en empruntant à travers l'écriture ciselée de Christian Faviez des répliques courtes, drôles, rapides et déroutantes mais aussi en empruntant de nombreuses répliques issues de textes célèbres et classiques du répertoire.

La seconde soirée, proposa "Nuit gravement au salut" de Henri-Frédéric Blanc, une pièce qui depuis deux saisons rencontre un



grand succès au festival d'Avignon et à Paris au théâtre des Nouveautés. Avec Stéphanie Bassibey, Pierre-Michel Dudan et Ludovic Laroche.

Le troisième soir ce fut "Comme Deux Frères" de Pascal Bancou, pièce également jouée à Paris et au festival d'Avignon, avec Chryssa Florou, Benoît Gourley et Hervé Masquelier.

Le 8 août le festival 2016 fut clôturé, toujours à 19h, par le quatrième spectacle, "Toc Toc" de Laurent Baffy présenté par « la Compagnie du caillou » la compagnie de théâtre de l'Île-aux-Moines.

Petit à petit le festival Théâtre en herbe est devenu un rendez-vous chaleureux et festif. Les portes des jardins se sont ouvertes, et tous vous avez contribué à lui donner un élan au travers de vos encouragements. La réussite du festival tient certainement au souhait d'une programmation éclectique ouverte et accessible à tous. Le soutien de la mairie et du département contribue à ce développement en permettant l'accès gratuit aux représentations. Cette disposition permet de créer un lien sans contrainte entre les populations qui se côtoient durant l'été sur l'île.

L'édition 2016 a été en tout point une réussite exceptionnelle, certainement due à Patrice Laffont, et Julie Arnold qui, avec la participation des élèves du cours Florent, ont apporté une reconnaissance certaine au festival et à l'Île-aux-Moines. Avec l'aide d'une météo qui, une fois encore était au rendez-vous avec un soleil généreux, la fréquentation s'est accrue de soirée en soirée (environ 150

personnes à la lecture et entre 250 à 300 pour les spectacles).

Merci à tous ceux qui de près ou de loin, participent à la réalisation de cette belle manifestation, un merci chaleureux où chacun se reconnaîtra. Sans vous, sans eux, ce festival ne pourrait exister.

En 2017 Il faudra faire aussi bien. Il nous faudra le faire en améliorant encore l'exigence artistique. Quelques projets

sont déjà dans l'air.

Je ne peux formuler que de grands vœux pour l'année 2017, pour que le rayonnement du festival aille au-delà de nos côtes vers le continent et contribue à mieux nous faire connaître et apprécier. Rendez-vous les vendredi 4, samedi 5, dimanche 6 & lundi 7 août 2017.

Le Président, Hervé Masquelier

Compagnie du Caillou : projets 2016-2017

Depuis la rentrée la troupe compte 21 personnes avec l'arrivée de 2 nouveaux : François Joubioux et Armand Plessis

Toc Toc : après les succès de l'été nous avons rejoué la pièce chez Madame Layec, le 7 novembre pour une soirée privée. Nous la rejouerons à la salle annexe le 29 décembre à 20h30. D'autres représentations sont prévues sur le continent.

Atelier Théâtre : nous reprenons notre travail de fond avec cette année les sketches d'Isabelle Chalony dans « Conjugaisons du verbe aimer ». Cette pièce fait découvrir, avec tendresse et humour, l'intimité d'une famille à travers sa façon d'aimer.

À nous de travailler et de faire varier nos attitudes, nos voix, notre gestuelle, bref tout ce qui fait le théâtre pour mettre en valeur ce texte et un jour vous le faire « aimer » aussi.

Les Chantiers :

- « Harold et Maude » de C. Higgins et traduit par J.C. Carrière. Cette pièce comporte 13 rôles dont 3 principaux. Un vrai défi pour une troupe d'amateurs.
- « C'est la guerre Monsieur Gruber » de Jacques Sternberg. Ce projet est porté par Marina Didier. Il s'agit d'un théâtre de l'absurde qui peut rejoindre très rapidement la réalité. Cette pièce comporte aussi 10 rôles.



- « Inconnu à cette adresse » de K. Kresmann Taylor. Il s'agit d'une lecture avec 3 personnages. Ce projet est porté par Bertrand de Reourseaux.

Chaque membre de la troupe a cette année la possibilité de porter un projet qui l'intéresse et de le proposer aux autres membres. Après accord de la Compagnie et le long travail d'apprentissage du texte nous sommes convenus que les mises en scène seront réalisées par Armelle Dubois et Blanche Raine.

Le Président, Olivier Champenois

Comité des Fêtes et Régates

Quelques temps forts de la vie îloise.

La fin d'après-midi du 1^{er} janvier a ouvert les festivités 2016 avec un vin chaud partagé dans la salle annexe.

La soirée Chandeleur s'est déroulée comme d'habitude dans une bonne ambiance. Une soirée crêpes appréciée de tous !

Le 12 mars, pour fêter la Saint Patrick, nous avons organisé une animation country avec quelques membres du groupe « Loch Country Danse 56 » de Grand-Champ à la salle polyvalente suivi d'un dîner et d'une soirée dansante.

Au soir du 24 juin, comme depuis plusieurs années, s'est déroulé le pique-nique géant à la Grande Plage pour fêter la Saint-Jean avec mise à disposition pour ceux qui le souhaitent d'un barbecue. Le temps était de la partie, cette soirée s'est déroulée dans une grande convivialité.

Et l'été s'est annoncé !



En plus des deux soirées traditionnelles, 14 juillet et 15 août, avec les bals pour enfants et les descentes aux lampions suivis des bals sur la place du marché, nous avons été sollicités par Flo, le poissonnier, pour l'organisation de ses soirées grillades.

Un grand merci à vous tous pour vos participations.

À l'automne, la vie continue sur l'île, et la Bourse aux Plantes du 22 octobre nous a permis d'organiser un « déjeuner barbecue » dans la cour de la salle du Rinville.

Bonne fin d'année à vous tous,

Nous vous donnons rendez-vous pour nos futures animations durant l'année 2017.

*La Présidente, Françoise Bellégo,
et les membres du Comité des Fêtes*



L'association « Le Livre de L'Île » a vécu...

Ce mercredi 10 août 2016, nous nous sommes retrouvés, petit groupe de fidèles constitué au début des années 2000, à saborder nostalgiquement notre association. « Où pourrions-nous faire ça ? » Nous étions-nous demandé quelques semaines plus tôt...

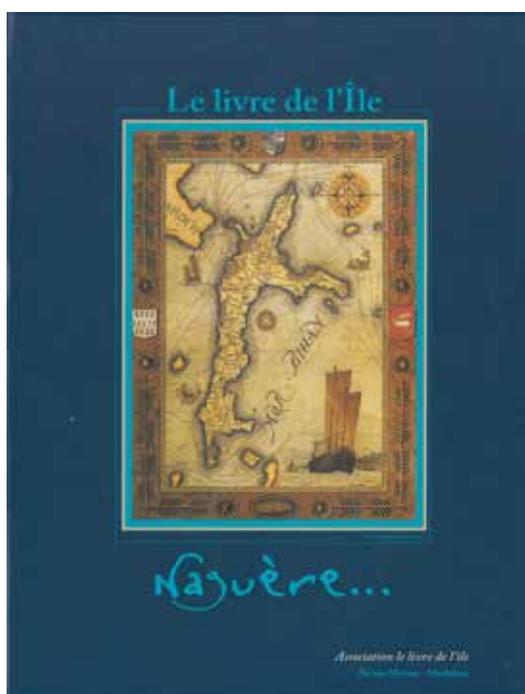
- « On a commencé au bistrot, on doit finir au bistrot ! » avait tranché Gisèle.

La bonne idée !

C'est donc à Pod Bronnek, lieu de nos premiers rendez-vous mensuels à partir de 2002, que nous, Jean Freyre, Michèle Funfschilling, Denise Rivière, Michel David, Rita Fourmaintraux, Gisèle Brière, Annie Nouvellon, Jeanne Michel, décidâmes de faire une fin à l'association.

Léone Morice, notre mentor en tant de domaines tout au long des recherches, ne pouvait se joindre à nous. Nous lui adressons toute notre affection. Manquaient aussi quelques fidèles habituées de nos bavardages : Marie-Thérèse Pasquier, Hélène Beven, Janine Cario, Mimi Fauchon, Jeannette Cario... Et d'autres qui nous rejoignaient occasionnellement.

Le livre, publié en 2009, avait suscité un bel engouement, la souscription couronnée de succès nous avait permis de lancer l'impression, en 2 tomes, des centaines de notes, photos, reproductions de tableaux, s'appuyant sur le socle solide de l'ancienne gazette municipale de Béatrice Quéré et André



Dalido. Et c'est tous les gens de l'île intéressés par le projet qui l'avaient littéralement « façonné », ce « Livre de l'île », œuvre collective s'il en est.

Le CREPHI, association gérant la Ferme du cromlech, à laquelle nous avons fait don de notre livre en 2009, continue de bénéficier de sa vente chez Patrick Béven à l'Escale et commercialise également, sur place, de petits fascicules extraits du tome 1, concernant essentiellement le lointain passé de l'île, fort prisés des visiteurs du site.

Ce petit « revenu » a notamment permis au CREPHI de se doter de quelques vitrines d'exposition. Nous faisons très solennellement don des quelque mille euros, solde de notre trésorerie, à l'ADSL IAM (Amis du Sentier Littoral de l'Île-aux-Moines), dont Denise Rivière, la présidente,

en remerciement, nous a offert le pot du sabordage... On ne lésine pas sur les rituels !

Autant dire qu'en tant qu'association, nous ne servons plus à grand-chose, même si parfois quelque amateur se manifeste encore par le biais de notre site internet (www.livredelile.com). Car l'histoire ne sera jamais finie... Alors, que continue longtemps encore la quête du savoir sur le passé des terroirs, en ces temps où l'avenir est ... un peu flou.

Et que vous tous soyez remerciés.

L'ex-présidente, Jeanne Michel-David

Merci à ceux qui ont pensé à moi pour me demander de collaborer avec eux à la Gazette dans diverses tâches, tenant compte, bien sûr, de mes possibilités.

J'ai été fière, très flattée, d'être appréciée par de telles personnalités.

Et c'est du fond du cœur que je les remercie chaleureusement et que je les prie de croire en toute ma sympathie.

Léone Morice

Une cloche en fugue

L'entretien annuel de l'horloge et des cloches de l'église avait mis en évidence la nécessité de procéder au retour en fonderie de l'une d'elles pour procéder à des réparations de soudure.

L'opération a eu lieu le 17 novembre. La cloche a été descendue à travers une trémie qui a été découpée dans le plafond du porche.

Au sol, nous avons pu lire l'acte de baptême de la cloche :

« L'an 1847 j'ai été fondue pour la paroisse de Isle aux Moines
- Parrain Yves Joseph Cadet capitaine des douanes en retraite



- Mairaine Louise Evelina née Le Blanc de La Combe épouse de Mr du Bodan procureur général de la Cour Royale de Rennes - Mr Le Diot recteur fourni par Mr Ferrand de Vannes »

« Faite par Viel Tertel et Viel Olenne frères fondeur à Villedieu - Manche ».

Le retour de la cloche n'est pas daté, nous espérons que son absence sera de courte durée.

Philippe Le Bérigot

Les gourmandises de l'île

Médallions de lotte à la crème de Florestan

Ingrédients pour 4 personnes :

- 1kg de lotte
- 3 tomates
- persillade
- 25 cl de crème fraîche semi épaisse

Préparation :

- Préparer la lotte en séparant la chair de l'arrête centrale, découper en médaillons de 3 cm.
- Faire revenir les médaillons avec la persillade dans une poêle beurrée jusqu'à ce qu'ils soient dorés.
- Préparer un concassé de tomate en les vidant et en les coupants en petits dés.
- Incorporer la tomate à la lotte, laisser revenir 2 minutes puis verser la crème fraîche.
- Couvrir et laisser mijoter à feu doux pendant 8 minutes.

Conseil d'accompagnement : pommes de terre sautées

Vin : Chardonnay ou Quincy



La forme d'une île, aux dix-sept et dix-huitième siècle

« Je fis la carte d'une île. C'était travaillé et, je crois, bellement colorié. La forme en captiva mon admiration au-delà de toute expression. Elle contenait des baies qui me plaisaient comme des sonnets ; et, avec l'inconscience de ma destinée, j'étiquetai mon œuvre L'Île au Trésor. On m'a dit qu'il y a des personnes qui ne se soucient pas des cartes : je trouve difficile de le comprendre. » (Robert-Louis STEVENSON, *L'île au Trésor*, 1883)

Qui n'a jamais rêvé devant la carte d'une île lointaine, merveilleuse ou imaginaire, qui n'a jamais dessiné sur un bout de papier son jardin, une route à prendre, La Bibliothèque Nationale de France (BNF) recèle un nombre considérable de cartes des pays et des continents, des gouvernements, des cartes topographiques et nautiques, À partir du Moyen Age, mais surtout aux siècles suivants, la production cartographique va être très abondante, pour les gouvernants, pour les marins, pour les marchands, pour les militaires...

Voici des extraits de quelques-unes d'entre elles.



Partie de la Coste de Bretagne, où sont remarquées toutes les isles, golphes, ports havres, rades bayes, bancs, écueils et rochers plus considérables, avec les ancrages et profondeurs nécessaires. /{Tassin} – 1634 – Source BNF

L'une des premières représentations de l'île-aux-Moines (enfin celle où son nom est mentionné) date de 1634 et l'œuvre de Christophe Tassin, commissaire ordinaire des guerres et ingénieur géographe du roi.

À la demande de Richelieu, il est chargé de faire paraître des cartes générales des Costes, destinées à lever les plans de tous les points de la côte pouvant être le lieu de débarquement des forces anglaises ou espagnoles.

Cette représentation du golfe du Morbihan dissuadait certainement Anglais et Espagnols d'embarquer un tel dédale !

À peu près à la même époque, J. Le Grain cartographie la Cote de Bretagne, depuis l'Ouest de « L'Isle de Quiberon » jusqu'à la Pointe de Pénerf. Le cartouche de la carte est flanqué des armes de Bretagne et de celles d'Achille d'Estampes-Valencay, grand prieur de l'Ordre de Malte, commandant la flotte qui bloqua La Rochelle en 1628.



Les Costes de France sur l'Océan / Par P. Duval – 1659 – Source BNF

L'île-aux-Moines et l'île d'Arz ressemblent un peu mieux à ce qu'elles sont réellement, mais tout juste.

Éditeur et marchand de cartes, Pierre Duval, devient « géographe ordinaire du roi » en 1650. Vulgarisateur avant tout, sans doute s'est-il inspiré des travaux de Christophe Tassin pour produire cette carte très schématique du golfe du Morbihan aux contours très imparfaits !



La carte de Morbihan / Faict par moy Le Grain 1637 – Source BNF

La forme d'une île, aux dix-sept et dix-huitième siècle

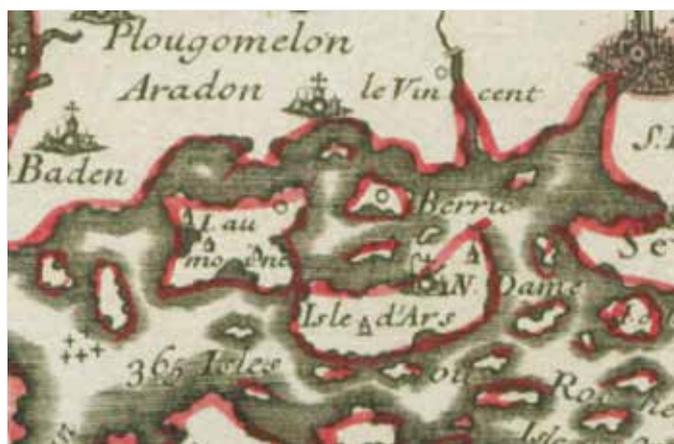
En 1693, le « Neptune François », entreprise officielle publie des cartes marines levées et gravées par ordre de Louis XIV, sur l'initiative de Colbert, auquel collaborèrent mathématiciens, astronomes et ingénieurs-hydrographes. Le Neptune François ne s'y trompe pas ! : « Ces huit cartes sont l'ouvrage de M. de La Voye, ingénieur de la Marine, qui les a levées pendant les années 1675, 1676 et suivantes; elles sont très bonnes [...]. Messieurs Sauveur et Pène les ont copiées telles qu'elles étaient pour les insérer dans le Neptune François".

Ce contemporain de Jean de la Fontaine avait dû lire la fable de la Grenouille et du Bœuf avant de cartographier notre île !

« Une île vit sa cousine Qui lui sembla de belle taille. Envieuse elle s'étend, et s'enfle, et se travaille Pour égaler la consœur en grosseur, Disant : Regardez bien, ma sœur Est-ce assez ? Dites-moi ; n'y suis-je point encore ? Nenni. M'y voici donc ? Point du tout. M'y voilà ? »



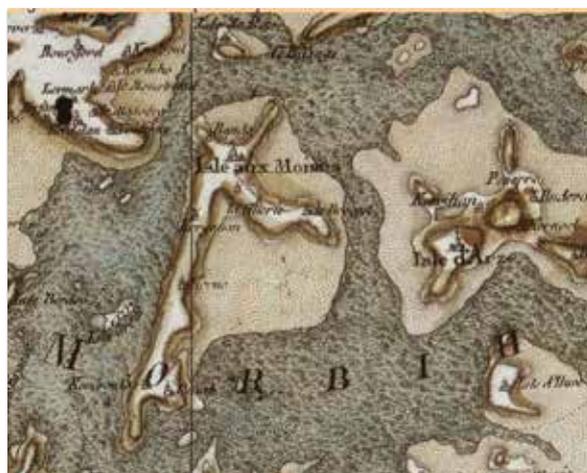
Carte particulière des Costes de Bretagne depuis l'Isle de Groa jusqu'au Croisic contenant le Port Louïs Bell'Isle et le Morbihan comme elles paroissent à Basse Mer dans les grandes marées par Charles Pène à partir des travaux de Denis de la Voye, 1693 – Source BNF



L'Evesché de Vannes divisé en ses Doynennés et Territoires, par Jean de Beaurin, 1730 - Source BNF

Jean-Dominique Cassini se fait remarquer en expliquant comment obtenir la longitude à partir de l'observation des satellites de Jupiter ! Et, à la demande de Colbert, sa méthode permet de réaliser en 1662 une carte des côtes de France. Cassini sera le premier d'une longue descendance de géographes, qui dressèrent des cartes topographiques, en s'appuyant sur des travaux conséquents de terrain et de nombreux collaborateurs.

L'Île-aux-Moines subit ainsi une cure d'amaigrissement par rapport aux précédentes cartographies, frisant l'anorexie ! Et les vasières découvertes à marée basse y sont pour la première fois dessinées.



Carte générale de la France feuille de Belle Isle, par Langelay et Fessard, sous la direction de Cassini de Thury, créée en 1747 Source BNF

L'aventure cartographique se poursuivra avec le cadastre napoléonien en 1809, la carte d'État-major en 1866, les cartes de l'Institut Géographique National au XXème siècle, puis le GPS, la cartographie interactive,...mais ceci est une autre histoire.

Guy DÉSIÉ

Izenah Xtrem

Une manifestation insolite s'est déroulée le 24 septembre sur l'île: la course à obstacles Izenah Xtrem. 2250 participants dont 47% de femmes, un parcours "jeunes" de 8 km (le plus jeune avait 11 ans), un parcours "adultes" de 12 km (le plus âgé avait 70 ans), 26 obstacles montés avec l'aide de bénévoles îlois et répartis sur l'ensemble de l'île. Et puis aussi un mini parcours d'obstacles spécial "petits" sur la Grande plage.

« Nous remercions sincèrement les élus et les îlois pour tout le soutien qu'ils nous ont témoigné à l'occasion de la course Izenah Xtrem. Nous avons vécu une expérience humaine formidable faite de rencontres avec des personnes généreuses, attachantes et enthousiastes qui ont rendu possible cette belle aventure. L'Île-aux-Moines est un joyau que vous et nous avons à cœur de préserver, et nous l'avons fait tout en donnant de vrais moments de bonheur et de rires à plus de 2000 personnes. L'événement est globalement une réussite grâce au site exceptionnel, grâce à la belle journée ensoleillée d'arrière-saison et surtout grâce à l'engagement et aux efforts de tous les bénévoles. Certes l'équipe aurait pu éviter plusieurs imperfections de cette première édition en estimant mieux les difficultés inhérentes à l'organisation d'une course à obstacles sur une île. Malgré cela nous retiendrons d'Izenah Xtrem, un cadre exceptionnel, une course qui respire la bonne humeur et le respect, et l'image d'une commune dynamique et souriante.

Nous avons besoin les uns des autres, la vie est ainsi faite, et le projet d'un futur ne peut se réaliser sans vous. »

Pascal, Yannick, Laurent, Yannick, PYLY



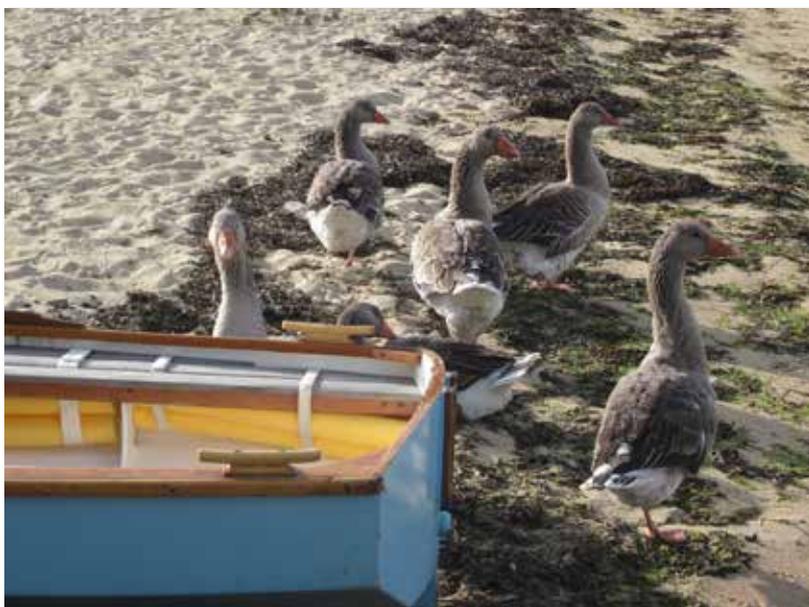
Des oies en visite.

À la mi-octobre, 6 oies ont séjourné pendant au moins deux jours dans l'anse du Guip puis au Goret. Peu farouches, elles laissent planer un doute quant à leur caractère sauvage. Leur forte corpulence laisse également penser qu'il puisse s'agir d'individus échappés d'élevages ou de parcs.

L'aspect physique est très proche de l'oie cendrée. Cette espèce sauvage est considérée comme étant à l'origine de la plupart des oies domestiques. S'il est fréquent dans notre région d'en voir passer dans le ciel avec leur formation caractéristique en « V », il s'en rencontre assez peu au sol.

Ainsi, fugitives ou non, le mystère restera quant à l'origine de nos visiteuses qui ont emmené avec elles leurs secrets.

Julien Leperlier



Les lichens colorent la côte.

Dans un article précédent, nous évoquions la répartition de la végétation dans l'anse du Vran en fonction des marées. Cette influence des hauteurs d'eau sur la végétation se retrouve aussi sur les parties rocheuses de l'île. C'est le cas notamment pour les lichens.

Ces végétaux occupent une place à part. Issus de l'association d'un champignon et d'une algue, ils peuplent des milieux extrêmes (toits de maisons, rochers, troncs d'arbres) où ils ont su s'adapter au manque de ressources.

Sur la côte à marée basse, on peut remarquer une répartition des lichens en fonction de la hauteur d'eau. Ne pouvant supporter l'immersion permanente, ils apparaissent juste au-dessus du niveau des algues.

La première ceinture dite « noire » correspond à l'étage situé au niveau moyen des marées. On y trouve des lichens de type *Verrucaria*. Au-dessus se trouve la ceinture orange et jaune à *Xanthoria* et *Caloplaca*. Celle-ci peut être recouverte lors des grandes marées. Enfin, au dernier étage se trouve la ceinture grise à *Ramalina*, atteinte par les projections d'eau salée.

La présence et la netteté des séparations entre ces couches vont dépendre de la physionomie de la roche (inclinaison, hauteur, dureté). Ainsi, sur l'île cet étagement se retrouve surtout sur la côte ouest (Greignon, Goret), là où les rochers sont les plus durs et les plus hauts.

Julien Leperlier



Moine-acteur : Grégoire Plus, prêtre résident de l'Île-aux-Moines.



Frère de la Communauté Saint Jean depuis plus de 23 ans, j'ai été missionnaire pendant 10 ans en Lituanie auprès des enfants des rues, et enseignant, aux USA puis en Asie, de philosophie et théologie en université et séminaires diocésains.

Depuis 4 ans, j'adapte l'œuvre de Christian Bobin au festival d'Avignon, puis chez des particuliers.

Ces « seul en scène » sont là pour d'abord servir l'humain : les mots de Christian Bobin sont une disposition incroyable à une vraie rencontre avec

nous-même, avec le quotidien, avec l'ami, avec la mort dans lesquels Celui qu'on appelle Dieu se cache... Dieu c'est d'abord une question d'attention à ce qui est, c'est quitter les wagons de nos projets pour se laisser rencontrer par Celui qui est derrière l'ordinaire et le rien, le silence et la solitude, la morsure de l'amour, le rire atomique d'un vieillard ou le regard fixe d'un nouveau-né qui nous dévisage sans pudeur un peu étonné de nous voir là...

Me voilà avec joie à l'Île-aux-Moines depuis mi-août, avec un contrat – renouvelable - d'un an avec le diocèse, pour y célébrer les sacrements, recevoir les personnes qui le désirent, sans avoir la charge de recteur. Le recteur étant le Père Arnaud Calonne d'Arradon. Je réside actuellement à coté de Michel et Françoise Bellégo, en attendant que le presbytère soit habitable.

*Frère Grégoire
quecherchezvous.fr*

Patrick Dubois

Le 10 octobre, Patrick est décédé chez lui, au Lério entouré de sa famille. Il a combattu pendant deux ans le cancer qui a vaincu ses forces. Ce normand de naissance a développé une passion de la mer qui l'a conduit à unir sa vie aux territoires maritimes et à épouser... une îloise. C'est naturellement, qu'il a sollicité et obtenu la confiance des électeurs pour trois mandats au conseil municipal où il a siégé de 2001 à aujourd'hui.

Son engagement professionnel en qualité de directeur des ports du Morbihan et d'ancien président de l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne expliquent la présence d'une foule importante à ses obsèques qui a tenu à témoigner sa reconnaissance pour le travail de Patrick et manifester son soutien à Armelle, son épouse, à leurs trois enfants et petits-enfants. Voici le texte de l'allocution de notre maire :

Patrick Dubois

« Cher Patrick,

Il est des rendez-vous que l'on craint et pour lesquels nous avons le secret espoir qu'ils n'auront pas lieu. Celui d'aujourd'hui en fait partie.

Tu nous quittes prématurément, tu avais encore tant de choses à faire ; pour toi, les tiens, l'Île-aux-Moines.

Quand un individu prend le risque d'épouser une îloise, il ne sait pas toujours que dans la dot il y a forcément une grande part de l'île. La surprise peut être désenchantement ou au contraire passion. Tu l'as très vite rangée dans cette deuxième catégorie. Ton amour de la mer, de la voile t'ont amené à être dans votre couple un moteur du retour en Bretagne, du retour dans ce golfe.

Ton activité professionnelle t'a conduit à penser les ports, leur évolution, la nécessité de leur adéquation avec ceux qui les utilisent pour leur travail, pour leurs loisirs. Mais ton insertion insulaire a fait de toi un avocat zélé du statut de porte d'entrée et d'ouverture des ports pour les habitants des îles.

En effet, le port d'une île est son poumon, son cœur, le lieu de la joie des retrouvailles, du déchirement des départs, le réceptacle de ce que le monde offre aux marins, de ce que les insulaires apportent au monde.

Tu as mis tes compétences, tes capacités d'écoute mais aussi ta détermination au service du projet de rénovation du port de l'Île-aux-Moines. Être l'intermédiaire entre la Compagnie, les élus, les différents utilisateurs n'a pas été toujours simple. Il est plus facile de se faire des amis lorsque l'on dit oui à tout. Mais ce n'était pas ton genre. Dans la discrétion tu as cependant écouté, analysé,

proposé. À ta place, tu as permis la réalisation d'un projet qui nous donne satisfaction.

Ton intérêt pour l'île t'a conduit à souhaiter de devenir conseiller municipal. Tu auras ainsi réalisé deux mandats entiers et lorsque je t'ai sollicité pour repartir, tu as accepté l'offre en imaginant que la retraite professionnelle te permettrait de t'investir davantage.

Patrick était un homme d'action, un faiseur mais un taiseux. La maladie ne l'a épargné qu'une seule année durant laquelle notre collaboration a été franche, loyale et productive. Nous avons trouvé au sein de la municipalité, le ton des échanges, les points de complémentarité.

C'est au terme de la Semaine du Golfe 2015, dans la satisfaction d'avoir vécu une superbe animation sur l'île, que tu as dû accepter bien difficilement, de prendre soin de toi.

Je suis aujourd'hui, le porte-parole du conseil municipal, mais aussi de la population pour te dire merci de ce que tu as fait pour cette île et ses habitants. « Il ne restera de toi que ce que tu as donné » dit le poète.

Notre présence nombreuse ce matin autour de toi, d'Armelle, de Gwenn, de Gildas, Lénaïg, de tes petits enfants atteste notre affection et la reconnaissance pour ce que tu as fait.

Merci Patrick, ».



Philippe Le Bérigot

La famille de Patrick a été très touchée par le soutien de la population. Elle s'est sentie portée en ce moment pénible, et tenait à vous en remercier ici.

Carnet

Naissances

Victoire, fille de Pauline Doret Delehay et Thomas Doret, née le 7 août 2016.

Andréa, fils d'Alice Dufourmantelle et Lionel Léotardi, né le 7 septembre 2016

Mariages

Annie Baupoil et Jean-Paul Riveron, le 20 juin 2016

Marie-Pierre Gariel et Romain Blanchais, le 24 juin 2016

Christel Tagliavini et Emmanuel Ollivier, le 9 juillet 2016

Clémence Gardette et Vincent Bour, le 20 août 2016

Anne Guichard et Mark Shannon, le 27 août 2016

Elodie Bigny et Ronan Créquer, le 17 septembre 2016

Christiane Le Port et Eric Névo, le 17 septembre 2016

Laura Camenen et Max Hoffmann, le 24 septembre 2016

Décès

Joseph Govys, le 28 mai 2016 à Saint-Nazaire

Henri-Louis Le Tesson, le 2 juin 2016 à Locmiquélic

Bobette Lamourec épouse Sanchez, le 31 juillet 2016 à Coublevie

Luce Le Veux, le 8 août 2016 à Poissy

Lola Skarbnik née Grynberg, le 11 août 2016 à l'Île-aux-Moines

Marie Le Pluart, le 27 août 2016 à Crac'h

Yannick Mahé, le 16 septembre 2016 à Saint-Valery-en-Caux

Patrick Dubois, le 10 octobre 2016 à l'Île-aux-Moines

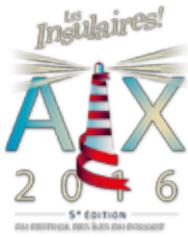
Danielle Le Texier, le 19 octobre 2016 à Vannes

Marie-Aimée Loilier née Fauché, le 2 novembre 2016 à Nantes

Jean-Yves Créquer, le 11 novembre 2016 à Boulogne-Billancourt

Marc Burban, le 26 novembre 2016 à l'Île-aux-Moines

Les Insulaires



Encore une fois le festival Les Insulaires ! a été couronné de succès. L'expérience d'Hoëdic nous avait démontré que la manifestation était tout à fait organisable sur une petite île, l'île d'Aix a transformé l'essai. Environ 80 îlois ont fait le déplacement vers la Charente Maritime, en voiture, en bateau, en car... Ceux qui ont été hébergés chez

l'habitant ont tous été très bien accueillis, et des liens ont pu se tisser. Les échanges entre îliens sont rapidement familiers, les comparaisons entre nos modes de vie toujours très intéressants.

La programmation du festival était très riche : concerts, fanfares, débats, course de godille, championnat de pétanque, dégustations de spécialités... il y en avait pour tous les goûts, et tout était une occasion de rencontres et retrouvailles. Un pot sympathique nous a été offert par la municipalité de l'Île-aux-Moines sur notre stand, un bon prétexte pour se retrouver tous et partager nos impressions et nos amitiés naissantes.

Un bémol cependant, remarqué par un bon nombre d'entre nous, notre stand paraît vide... Oui, nous présentons des photos de notre île et tentons d'en donner une image la plus



proche possible de ce que nous pouvons y vivre. Mais sur les autres stands, tous les autres, on y vend en plus des produits locaux. La saucisse de Molène, le vin d'Aix, les céramiques de Sein,... des réalisations qui remplissent le stand, et attirent les curieux, amenant un peu de joyeuse animation et facilitant les discussions. Chacun peut réfléchir dès à présent sur des créations ou des marchandises qui pourraient être exposées et/ou vendues sur place pour la prochaine édition.

Le séjour fut néanmoins très plaisant. Aix nous a charmés par ses grandes plages, ses petites criques, son architecture régionale et cohérente, ses balades bucoliques (un petit clin d'œil au cocher de la calèche touristique, tordant !), ses nombreux forts et batteries... certains chanceux ont même pu aller faire le tour de Fort-Boyard ! Patrimoine historique exceptionnel pour une si petite commune, deux musées nationaux nous content Napoléon et l'Afrique (avec une mise en scène des années 30... fabuleuse...). Il y aurait encore beaucoup à raconter, mais vous aurez compris que nous avons passé un séjour formidable, et qu'Aix la non-bretonne nous a tous séduits.

Prochain rendez-vous à Bréhat l'an prochain. N'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez participer ou si vous avez des idées, auprès de Céline (bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr).

Céline Dupuis

Kerguelen

Découvert en 1772 par le navigateur breton Yves Joseph de Kerguelen de Trémarec, l'archipel se situe au sud de l'Océan Indien. Il fait partie d'un de nos Territoire d'Outre-Mer : les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), et regroupe environ 300 îles.

Longtemps dépourvu d'habitants permanents, la plus grande de ses îles, Grande Terre (6 675 km²), accueille depuis 1950, sur les rives d'une baie nommée « Golfe du Morbihan », la station de Port-aux-Français. C'est une base logistique, technique et scientifique où se relayent régulièrement 45 à 100 personnes. Le Marion Dufresne ravitaille cette base depuis l'île de la Réunion distante de 3490 km quatre fois par an. Quelques-uns de nos marins de commerce connaissent bien le « parcours »...

Céline Dupuis



Séance du 15 juin 2016

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Gildas Poulouin, Laure Pédezert-Renaux, Martine Marion, Christophe Tattevin, Hubert O'neill, Catherine Le Roux, Michèle Le Texier, Marie-Paule Bellego, Christine Dufourmantelle, Danielle Feneux

Absents excusés : Patrick Dubois, Régis Talhouarne, Ronan Mérini,

Patrick Dubois a donné pouvoir à Joël Bouf

Catherine LE ROUX est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 22 avril 2016.

Détermination du nombre d'adjoints

Considérant la vacance du poste de troisième adjoint ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire d'ajouter un quatrième adjoint ;

Le Maire propose d'élire deux adjoints et demande au conseil de se prononcer sur le nombre d'adjoints à élire.

Le Conseil Municipal fixe à quatre le nombre d'adjoints au Maire de l'Île-aux-Moines.

Élection des troisième et quatrième adjoints

Considérant la vacance du poste de troisième adjoint ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire d'ajouter un quatrième adjoint ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité le plus âgé est déclaré élu.

À l'issue des votes, la majorité des suffrages exprimés ayant été obtenue, le conseil municipal élit :

- Martine Marion 3^{ème} Adjoint au Maire de l'Île-aux-Moines
- Hubert O'Neill 4^{ème} Adjoint au Maire de l'Île-aux-Moines

Répartition de l'enveloppe indemnitaire du maire et des adjoints

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer, dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonction versées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Le Conseil Municipal fixe le point de départ du versement des indemnités à la date d'entrée en fonction effective du maire et des adjoints, soit le 1er avril 2014 et le 1er juillet 2016 pour les nouveaux adjoints et maintient le montant des indemnités de fonction de la manière suivante :

- pour le maire : 31% de l'indice 1015,
- pour les adjoints : 8.25% de l'indice 1015,

Création des commissions municipales et désignation de leurs membres

Considérant qu'il convient de revoir le nombre et l'objet des commissions afin de rationaliser et d'optimiser le travail ;

Le Conseil Municipal crée les commissions municipales suivantes :

Activité économique et finances : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellego, Joël Bouf, Régis Talhouarne, Gildas Poulouin, Catherine Le Roux, Christophe Tattevin

Urbanisme : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Hubert O'neill, Martine Marion, Patrick Dubois, Christophe Tattevin, Catherine Le Roux.

Environnement, Cadre de vie : Philippe Le Bérigot, Ronan Mérini, Laure Pédezert-Renaux, Michèle Le Texier, Marie-Paule Bellego, Gildas Poulouin, Régis Talhouarne, Patrick Dubois, Martine Marion.

Circulation, Sécurité, Ports, Mouillages : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf,

Patrick Dubois, Hubert O'neill, Martine Marion, Danielle Feneux, Gildas Poulouin, Christine Dufourmantelle

Affaires sociales, Jeunesse : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellego, Michèle Le Texier, Danielle Feneux, Régis Talhouarne, Catherine Le Roux, Christine Dufourmantelle, Ronan Mérini, Gildas Poulouin, Laure Pédezert-Renaux

Culture, Vie associative, Patrimoine : Philippe Le Bérigot, Laure Pédezert-Renaux, Michèle Le Texier, Danielle Feneux, Joël Bouf, Marie-Paule Bellego, Christine Dufourmantelle

Rectification des crédits sur opérations de cessions d'immobilisation prévues au budget primitif

Considérant que des anomalies bloquantes ont été relevées par la Trésorerie après le vote et que celles-ci empêchent la prise en charge informatique du budget ;

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de rectifier la ventilation de ces crédits par des changements d'imputations budgétaires qui ne modifient pas les montants votés par la délibération du 31/03/2016.

Il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

| Section de fonctionnement | | | |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Chapitre 042 | | Chapitre 77 | |
| Article 675 | - 25 796,92 | Article 775 | - 25 796,92 |
| Chapitre 67 | | Chapitre 77 | |
| Article 678 | + 25 796,92 | Article 778 | + 25 796,92 |
| Section d'Investissement | | | |
| Recettes | | | |
| Chapitre 40 Article 2138 | | | - 25 796,92 |
| Chapitre 024 | | | + 25 796,92 |

Le Conseil Municipal approuve les modifications détaillées ci-dessus.

Tarifs et conditions de location de la salle du Rinville

Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants :

| Manifestation | Tarifs 2016 |
|---|-----------------------------|
| Réunions, fêtes avec repas, AG des ass. dont le siège social est à l'Île-aux-Moines | Gratuit |
| Location de familles îloises | 40 € par jour |
| Réunions, réceptions de personnes ou d'associations extérieures à l'île | 80 € par 1/2 journée |
| | 150 € la journée |
| | 80 € par 1/2 journée suppl. |
| Expositions ou toutes autres activités culturelles ou sportives | 20 € par 1/2 journée |
| | 45 € la journée |
| | 185 € par semaine |

Caution : 180€ (en deux chèques de 130€ et 50€), 600€ en cas de prêt du vidéoprojecteur.

Si la salle n'est pas restituée propre, la caution de 50€ sera encaissée. En cas de dégradations matérielles, la caution sera encaissée partiellement ou en totalité en fonction de la gravité des dégâts.

Acquisition de la parcelle cadastrée D 0346

Considérant que cette acquisition présente un intérêt pour la maîtrise foncière de la commune ;

Considérant que la commune est déjà propriétaire de la parcelle voisine cadastrée D 0349 ;

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'acquisition par la commune de cette parcelle pour un montant de 406,56 € hors frais de notaire, soit 0,77€ le m² (valeur Nds /commune), autorise le Maire à choisir l'étude de Maître Dugor, notaire à Auray comme notaire en charge du dossier, se prononce en faveur de la prise en charge des frais de notaire par la commune, et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de la délibération.

Modification Du Tableau Des Effectifs

Vu la délibération n°16-04-02 du 22/04/2016 modifiant le tableau des effectifs et créant le poste de policier municipal ;

Vu l'avis de la CAP du 19/04/2016 donnant un avis défavorable pour les avancements de grades des deux adjoints techniques de 2ème classe en adjoints technique de 1ère classe ;

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous, au 15 juin 2016 :

| Service | Grade | Temps de travail | Effectifs |
|---------------|--|------------------------|-----------|
| Administratif | Rédacteur Principal de 2 ^e classe | Temps complet | 1 |
| | Adjoint administratif territorial de 2 ^e cla. | Temps complet | 1 |
| | Adjoint administratif territorial de 1 ^e cla. | 30/35 ^{ème} | 1 |
| | Adjoint administratif territorial de 2 ^e cla. | 17,5/35 ^{ème} | 1 |
| Animation | Adjoint principal d'animation de 2 ^e classe | Temps complet | 1 |
| Littoral | Technicien territorial | Temps complet | 1 |
| Police | Agent de surveillance de la voie publique | Temps complet | 1 |
| | Gardien de police municipale | annualisé | 1 |
| Technique | Agent de Maîtrise principal | Temps complet | 1 |
| | Adjoint technique territorial de 1 ^e cla. | annualisé | 1 |
| | Adjoint technique territorial de 2 ^e cla. | 12/35 ^{ème} | 4 |
| | Adjoint technique territorial de 2 ^e cla. | annualisé | 1 |
| | Adjoint technique territorial de 2 ^e cla. | 12/35 ^{ème} | 1 |

Avis sur le projet arrêté du SCOT de Vannes agglo

Afin d'orienter le développement et l'aménagement de notre territoire pour la prochaine décennie tout en préservant notre environnement et notre cadre de vie, Vannes agglo a prescrit par délibération en date du 16 février 2012, la révision du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) précédemment approuvé le 21 décembre 2006.

Le SCOT doit s'articuler avec les territoires voisins et avec les autres plans et programmes de l'État, de la Région, du Département (...) et certaines politiques ciblées notamment sur la gestion des ressources naturelles et des pollutions concernant notre secteur géographique. À ce titre, l'état, la Région Bretagne, le Département, le syndicat mixte du PNR, les chambres consulaires et autres organismes et personnes publiques associées mentionnés par le code de l'urbanisme ont été étroitement associés à la procédure de révision du SCOT.

En outre, un travail itératif est intervenu avec les communes membres de Vannes agglo et celles limitrophes qui ont mené pour certaines leur révision de PLU parallèlement, mais aussi avec les intercommunalités voisines dans le cadre de l'InterSCOT Sud Bretagne initié par Vannes agglo.

Parallèlement et en application du Code de l'urbanisme, les modalités de concertation ont été définies puis mises en œuvre au moyen :

- d'expositions pouvant donner lieu à des échanges et l'expression d'avis recueillis sur un registre ;
- de réunions publiques ;
- de la consultation d'un comité citoyen créé dans le cadre de l'agenda 21 de Vannes agglo.

Enfin, les associations et organismes mentionnés aux articles L.132-12 et suivants du code de l'urbanisme qui en ont fait la demande ont été consultés.

Après la phase de diagnostic réalisée en 2014, le PADD fixant la philosophie du projet a été débattu lors du Conseil Communautaire du 30 avril 2015, puis décliné en orientations au sein du document d'orientations générales.

Le projet de SCOT est composé :

- d'un rapport de présentation comprenant notamment le diagnostic, l'explication des choix retenus, l'analyse de la consommation d'espace et la justification des objectifs de limitation de la consommation d'espace définis dans le Document d'Orientation et d'Objectifs, l'évaluation environnementale, la description de l'articulation avec les documents supérieurs, le phasage envisagé, le résumé non technique ;
- d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- d'un Document d'Orientation et d'Objectifs comprenant un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial au sens de l'article L.141-17 du Code de l'urbanisme.

Avec le SCOT, la Communauté d'Agglomération se dote d'un projet ambitieux pour répondre aux besoins des 160 000 habitants de notre territoire à l'horizon 2030, guider son développement, sa préservation et son aménagement. Pour résumer, ce projet de SCOT :

- Fixe une stratégie territoriale et des objectifs des politiques publiques précisés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT s'appuyant sur :
 - > un positionnement qui reconnaît et affirme le rôle de Vannes Agglomération comme acteur majeur dans les dynamiques sud bretonnes, en articulation avec les métropoles de Nantes, Rennes et Brest ;
 - > 3 grands axes stratégiques ayant pour ambition de :
 - Placer le dynamisme économique au cœur de notre développement ;
 - Construire un modèle de développement où la question environnementale fait la différence et se place au cœur du projet

joire à • Mettre en œuvre un mode de fonctionnement territorial et un parti d'aménagement qui privilégient l'accessibilité et « l'agilité ».

• Décline les objectifs pour mettre en œuvre le PADD au travers d'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) organisés en 3 grandes parties :

> **La Partie 1** « Programmation et l'organisation du développement » vise à :

- Affirmer le rôle des pôles urbains et bassins de vie dans le réseau multipolaire de Vannes Agglo pour renforcer l'accessibilité aux différents niveaux de services ;
- Déployer un réseau de mobilité globale pour une fluidité accrue et durable des déplacements dans Vannes Agglo et sur l'axe Sud breton ;
- Promouvoir une offre de logements équilibrée et accessible ;
- Mettre en œuvre un urbanisme de proximité et durable.

> **La Partie 2** « Gestion durable des ressources environnementales soutenant l'adaptation au changement climatique » fixe les objectifs pour :

- Conforter les échanges écologiques littoral/arrière-pays et leur diffusion dans les espaces urbains pour une qualité de vie et des ressources enrichies ;
- Valoriser les patrimoines et spécificités des espaces maritimes et continentaux ;
- Organiser une gestion des ressources et pollutions contribuant au renouvellement de la capacité d'accueil du territoire sur le long terme ;
- Lutter contre le changement climatique en agissant sur la vulnérabilité énergétique du territoire.

> **La Partie 3** « Mise en œuvre de la stratégie économique » fixe les objectifs pour :

- Préserver et développer les activités primaires et accompagner l'accomplissement de leur potentiel en protégeant les ressources et l'accès aux espaces qu'elles valorisent ;
- Développer les fonctions tertiaires et supérieures du Cœur d'Agglomération ;
- Réintroduire et développer les fonctions économiques dans le tissu urbain ;
- Affirmer le commerce comme un facteur d'attractivité du territoire et d'urbanité ;
- Mettre en œuvre de l'agilité économique par une offre foncière et immobilière en parc d'activités de haute qualité accessible, évolutive et adaptable dans le temps aux besoins renouvelés des entreprises ;
- Organiser la diffusion d'un tourisme durable qui étend la destination « Golfe du Morbihan » et soutient les autres fonctions économiques et de service du territoire ;
- Accompagner les mutations technologiques en lien avec la gestion énergétique de demain.

Par délibération du 28 avril 2016, le conseil communautaire de Vannes agglo a « arrêté » à l'unanimité, le projet de SCOT qui vous a été transmis.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique et en application des dispositions du code de l'urbanisme, il revient à chaque commune de Vannes agglo d'émettre un avis sur ce projet. Le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de SCOT tel que présenté. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide par un vote à main levée par 5 voix pour, 1 voix contre, 8 abstentions : de s'abstenir d'émettre un avis

Avis sur le projet de fusion de Loc'h communauté, de la communauté de communes de la presqu'île de Rhuys et de Vannes agglo

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Le 20 avril dernier, le Préfet nous a transmis le SDCI arrêté le 30 mars 2016 ; ce schéma prévoit la fusion de Loc'h communauté, de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys et de Vannes agglo. Chaque collectivité concernée par le projet de fusion (communes et EPCI) est tenue de rendre un avis sur ce projet.

Le projet de fusion s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe, promulguée en août 2015. Celle-ci impose aux intercommunalités de moins de 15 000 habitants de fusionner avec une intercommunalité voisine.

Notre nouvelle communauté d'agglomération, sera composée de 34 communes et représentera un bassin de vie de 163 178 habitants (population au 1er janvier 2016).

Le cabinet Sémaphores qui accompagne les 3 intercommunalités poursuit son accompagnement dans la démarche de fusion ; suite au diagnostic qui a été réalisé au cours du 1er trimestre 2016 et présenté en avril dernier, l'étude se poursuit avec la modélisation de scénarios en termes de compétences de la future communauté. Un travail spécifique portera sur le pacte financier et fiscal qui sera mis en œuvre entre la communauté et les communes membres.

Après en avoir débattu, par un vote à main levée par 11 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de fusion de Loc'h communauté, de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys et de Vannes agglo tel que prévu dans le SDCI et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décisions du maire prise par délégation

Par délibération en date du 29 mars 2014, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour le traitement de toutes les affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les décisions prises dans ce cadre, à savoir :

- Décision n°2016-03 du 04 mai 2016 – Création d'un pôle jeunesse – passation d'un avenant en plus-value de + 0,93% du marché initial de travaux Lot 4 : Charpente, menuiseries extérieures, isolation, doublage, menuiseries intérieures avec l'entreprise Dano pour un montant de 634,30 € HT.
- Décision n°2016-04 du 04 mai 2016 – Création d'un pôle jeunesse – passation d'un avenant en plus-value de + 2,05% du marché initial au marché de travaux Lot 6 : Peinture-Revêtements de sols avec l'entreprise Armor peinture plâtrerie pour un montant de 332,88 € HT.

La séance est levée à 20h00.

Séance du 10 août 2016

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Gildas Poulouin, Laure Pédezert-Renaux, Martine Marion, Christophe Tattevin, Hubert O'Neill, Catherine Le Roux, Michèle Le Texier, Marie-Paule Bellégo, Christine Dufourmantelle,

Absents excusés : Patrick Dubois, Danielle Feneux, Régis Talhouarne, Ronan Mérini

Danielle Feneux a donné pouvoir à Michèle Le Texier
Régis Talhouarne a donné pouvoir à Gildas Poulouin

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 15 Juin 2016.

Rectification des crédits prévus au budget primitif du lotissement

Le maire indique au conseil municipal qu'il convient de rectifier le budget du lotissement afin de pouvoir mandater les dépenses nécessaires. Il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

| Section Fonctionnement des Dépenses | |
|---|--------------------------------|
| Chapitre 11 Article 605 : + 290 690,19 | Chapitre 023 : - 290 690,19 |

| Section d'Investissement | |
|--------------------------|--------------|
| Recettes | |
| Chapitre 021 | - 290 690,19 |

Le budget présente ainsi l'équilibre suivant après correction :

| Section de Fonctionnement | |
|---------------------------|-----------------|
| Dépenses | Recettes |
| 1 511 634,75 | 1 511 634,75 |

| Section d' Investissement | |
|---------------------------|-----------------|
| Dépenses | Recettes |
| 1 182 923,32 | 1 269 228,84 |

Le Conseil Municipal approuve les modifications détaillées ci-dessus.

Résidence du Vieux Moulin : prix de vente des terrains destinés aux primo-accédants

Le Maire rappelle que le choix de l'acquéreur est libre, sous réserve de respecter l'intérêt général de la commune et l'article 432-12 du code pénal qui interdit aux élus d'acquérir des biens publics.

Dans le but de maintenir une population active et permanente sur l'île, 7 lots seront réservés à la vente pour des primo-accédants remplissant des conditions définies par le conseil municipal. Ces lots seront proposés à un prix inférieur au marché afin de permettre l'installation ou le maintien de jeunes ménages, et seront assortis d'une clause anti spéculative.

Le Maire propose de fixer le prix des terrains « primo-accédant » à 160€ net le m² pour les lots n°1, 2, 5, 8, 9, 12, 13.

Les conditions à remplir pour prétendre à l'achat d'un des lots réservés primo-accédant sont :

- ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 années précédant l'acquisition,
- les acquéreurs s'engagent à construire leur résidence principale sur ces lots,
- les ressources du ménage ne doivent pas dépasser un certain plafond. Ce plafond est identique au plafond d'éligibilité au Prêt à Taux Zéro en vigueur.

Dans le cas où le nombre d'acquéreurs serait supérieur au nombre de lots disponibles, priorité sera donnée aux familles avec enfants scolarisés sur la Commune.

Le Conseil Municipal :

- Fixe les prix de vente des terrains comme indiqué ci-dessus,
- Adopte un tarif « primo-accédant » pour les lots n° 1, 2, 5, 8, 9, 12, 13 et en fixe les conditions d'éligibilité comme mentionné ci-dessus,

Instaure des clauses anti-spéculatives dans les actes de vente pour les lots réservés aux primo-accédants,

- Désigne Maître DUGOR à AURAY comme notaire en charge du dossier,
- Autorise le Maire à signer les actes de vente et tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Résidence du Vieux Moulin : détermination des lots destinés à la primo-accession

Le Maire rappelle que le choix de l'acquéreur est libre, sous réserve de respecter l'intérêt général de la commune et l'article 432-12 du code pénal qui interdit aux élus d'acquérir des biens publics.

Le Maire rappelle que certains lots seront réservés à la vente pour des primo-accédants remplissant des conditions définies par le conseil municipal. Ces lots seront proposés à un prix inférieur au marché afin de permettre l'installation ou le maintien de jeunes ménages, et seront assortis d'une clause anti spéculative.

Le Conseil Municipal a désigné les lots n°1, 2, 5, 8, 9, 12, 13 pour des terrains « primo-accédant » et les 7 autres lots (n°3, 4, 6, 7, 10, 11, 14) seront proposés à la vente en lots libres.

Le Conseil Municipal :

- Adopte la détermination des lots « primo-accédant » et des lots libres
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

La séance est levée à 19h00.

Séance du 20 septembre 2016

Présents : Philippe Le Bérigot, Gildas Poulouin, Laure Pedezert-Renaux, Martine Marion, Christophe Tattevin, Hubert O'Neill, Catherine Le Roux, Michèle Le Texier, Marie-Paule Bellego, Danielle Feneux,

Absents excusés : Patrick Dubois, Christine Dufourmantelle, Régis Talhouarne, Ronan Mérini, Joël Bouf,

Joël Bouf a donné pouvoir à Hubert O'Neill

Ronan Mérini a donné pouvoir à Catherine Le Roux

Christine Dufourmantelle a donné pouvoir à Laure Pedezert-Renaux

Régis Talhouarne a donné pouvoir à Gildas Poulouin

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 10 Août 2016.

Convention et plan de financement territoire à énergie positive pour la croissance verte

Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé en septembre 2014 un appel à projet intitulé « Territoires à énergie positive et pour la croissance verte » (TEPCV).

La procédure de cet appel à projet se déroule en 2 temps :

- 1) Une sélection de candidatures sur dossiers
- 2) La validation d'un programme d'actions à engager avant fin 2017 et du plan de financement prévisionnel associé.

La commune a confié à l'AIP le soin de répondre à l'appel à projet pour son compte et celui des autres îles de Bretagne.

Le projet des îles du Finistère a en premier lieu été validé par le Ministère et la convention a été signée.

Le projet des îles du Morbihan et de Bréhat vient d'être à son tour validé et la signature de la convention devrait intervenir sous peu.

Le programme TEPCV constitue une opportunité de boucler des plans de financement ou de donner une dimension supplémentaire à des actions innovantes ou structurantes en cours de développement par la collectivité ou ses partenaires.

Dans ce contexte, il est proposé de valoriser dans la convention financière l'action suivante, pour laquelle la commune est maître d'ouvrage :

• L'achat d'un véhicule électrique

Cette action consiste en l'achat d'un véhicule électrique de type utilitaire et a pour objectifs :

- La diminution de la dépendance des îles par rapport au fioul
- La diminution des émissions de polluants et du bruit liés à la circulation : Amélioration de la qualité environnementale et paysagère des territoires insulaires.

Îles concernées : Bréhat, Belle-Île (commune de Locmaria), Île aux Moines
Le plan de financement prévisionnel pour l'achat d'un véhicule électrique par la commune de l'Île aux Moines est le suivant :

| Coût total | Subvention TEPCV | Maître d'ouvrage (Com. de l'île aux Moines) | Bonus écologique |
|------------|------------------|---|------------------|
| 18 705 € | 8 664 € (46%) | 3 741 € (20%) | 6 300 € (34%) |

Le montant de l'aide TEPCV attendue pour ce projet est donc de 8 664 €. La mise en œuvre du dispositif financier sera assurée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

• La Rénovation de l'éclairage public

Morbihan Energies, délégataire de la commune pour l'éclairage public, se voit confier la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 97 000 € avec une participation communale de 24 250 € et une subvention TEPCV de 43 650 €.

| Coût total | Subvention TEPCV | Morbihan Energies | Commune de l'île aux Moines |
|------------|------------------|-------------------|-----------------------------|
| 97 000 € | 43 650 € (45 %) | 29 100 € (30 %) | 24 250 € (25 %) |

Par ailleurs, l'Association des îles du Ponant se voit confier la réalisation d'actions transversales dont les suivantes intéressant directement l'île aux Moines :

• Diffusion d'équipements plus performants

L'action consiste en la diffusion de lampes LED (en échange de lampes anciennes) aux collectivités insulaires pour équiper les bâtiments communaux (pour les territoires TEPCV, une distribution de LED aux habitants est prévue par EDF dans le cadre d'une convention nationale entre le Ministère et l'énergéticien). Le transport et l'évacuation des anciens matériels vers le continent et les points de collecte des filières de recyclage sont compris dans cette action.

• Diffusion de kits poules / poulaillers

L'action consiste en l'achat groupé d'un kit composé d'un poulailler et de poules à destination des habitants permanents des îles. Une poule consomme en moyenne de l'ordre de 150 kg/an de bio-déchets.

Grâce au soutien financier TEPCV, les habitants pourront avoir accès à 64 kits « poules / poulailler » (ce qui correspond à environ 1 % des foyers permanents sur les 7 îles concernées), à un coût avantageux. Deux tailles seront proposées :

- Kits 2 poules (47 kits valeur totale 250 € prix livré sur l'île)
- Kits 4 poules (17 kits valeur totale 350 € prix livré sur l'île)

Un fournisseur local sera recherché, toujours avec le souci d'un bilan carbone réduit et d'un soutien à l'économie locale, sociale et solidaire.

• Sensibilisation des visiteurs, des résidents et des scolaires des îles à la transition énergétique

De façon à informer les visiteurs sur la situation énergétique et environnementale des îles, des outils de communication seront installés à des emplacements stratégiques sur les îles et sur le trajet qui mène aux îles (Panneaux, plaquettes incitant aux bonnes pratiques, vecteurs d'information, animations...). Ces outils seront ceux édités pour les îles du

Finistère et adaptés aux îles du Morbihan et à Bréhat. L'action consiste aussi à sensibiliser les résidents permanents des îles au premier rang desquels les scolaires (écoles primaires, collèges) à la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, la spécificité insulaire.... Les jeunes étant nos adultes de demain, ils sont un vecteur prioritaire pour toucher l'ensemble de la population et diffuser ainsi auprès d'une majorité des habitants. Pour cela, seront réalisées des animations ainsi que la production de documents et objets pédagogiques reprenant les outils TEPCV et adaptés aux actions sur les îles du Morbihan et sur Bréhat.

• Valorisation des îles en tant que territoires à énergie positive pour la croissance verte

L'action consiste à organiser sur les îles concernées : des actions médiatiques de présentation des actions TEPCV et des résultats en mobilisant les différents partenaires, les acteurs des projets TEPCV, et en y associant des médias locaux et nationaux...

Pour ces deux dernières actions, celles déjà engagées sur les îles finistériennes dans le cadre de TEPCV, serviront de base de travail pour les îles du Morbihan et Bréhat, moyennant des adaptations rédactionnelles préalables.

Le Conseil Municipal approuve les dispositions qui précèdent, notamment le plan de financement prévisionnel pour l'achat d'un véhicule électrique par la mairie, la participation communale à la rénovation de l'éclairage public par Morbihan Energies et autorise le Maire à signer, avec le représentant de l'État et la Caisse des Dépôts et Consignation la convention de financement de l'appel à projet « territoires à énergie positive et pour la croissance verte » ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Signature d'un contrat d'avenir

Le Maire explique que depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'État est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Le Maire indique qu'il souhaite recruter un emploi d'avenir à temps complet, pour une durée de 24 mois. Cet emploi sera intégré aux services techniques municipaux et la Commune apportera les moyens nécessaires afin de permettre à cet emploi d'avenir d'acquérir des qualifications en rapport avec les fonctions d'agent technique.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un emploi d'avenir pour une durée de deux ans, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération et à inscrire au budget les crédits correspondants.

Répartition des sièges dans la nouvelle assemblée communautaire

Considérant que la fusion des intercommunalités du Loc'h, de la Presqu'île de Rhuy et de Vannes agglomération, en application de l'article 35 de la loi NOTRe, et dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) entraîne obligatoirement une nouvelle

répartition des sièges attribués aux communes.

Considérant par ailleurs l'article 35 de loi NOTRe prévoit « qu'avant la publication de l'arrêté portant (...) fusion d'un EPCI à fiscalité propre (...) ; les communes intéressées disposent, à compter de la date de la publication de l'arrêté, d'un délai de 3 mois pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant, sans que cette délibération ne puisse être prise après le 15 décembre 2016 ».

Considérant que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit deux possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges : une procédure de droit commun ou une procédure reposant sur un accord local.

Considérant que les règles de répartition des sièges au sein des nouveaux EPCI sont basées sur 3 principes généraux à savoir que la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune, que chaque commune dispose d'au moins un siège et qu'aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Considérant enfin que le COPIL fusion a proposé, à la majorité, de retenir la répartition à 90 sièges dans la future assemblée. C'est cette répartition avec accord local qui est proposé aujourd'hui pour validation à l'ensemble des 34 conseils municipaux pour avis.

| Nom de la commune | Population 2015 | Nbr actuel de sièges | Golfe du Morbihan Vannes agglo. Avec accord local |
|-------------------|-----------------|----------------------|---|
| Vannes | 53032 | 24 | 27 |
| ST Avé | 10728 | 4 | 5 |
| Séné | 8821 | 3 | 4 |
| Theix-Noyal | 7926 | 4 | 4 |
| Sarzeau | 7756 | 10 | 4 |
| Ploeren | 6284 | 2 | 3 |
| Elven | 5609 | 2 | 3 |
| Arradon | 5514 | 2 | 3 |
| Grand-Champ | 5165 | 11 | 3 |
| Plescop | 5369 | 2 | 3 |
| Baden | 4346 | 2 | 2 |
| Surzur | 4078 | 2 | 2 |
| Saint-Nolff | 3665 | 2 | 2 |
| Sulniac | 3382 | 2 | 2 |
| Monterblanc | 3242 | 2 | 2 |
| Plougoumen | 2473 | 1 | 2 |
| Colpo | 2265 | 4 | 2 |
| Meucon | 2258 | 1 | 1 |
| Le Bono | 2111 | 1 | 1 |
| Arzon | 2108 | 6 | 1 |
| Tréfléan | 2105 | 1 | 1 |
| Plaudren | 1755 | 3 | 1 |

| Nom de la commune | Population 2015 | Nbr actuel de sièges | Golfe du Morbihan Vannes agglo. Avec accord local |
|----------------------|-----------------|----------------------|---|
| St Gildas de Rhuys | 1685 | 4 | 1 |
| Locqueltas | 1646 | 3 | 1 |
| Locmaria-Grand-Champ | 1550 | 3 | 1 |
| La Trinité-Surzur | 1142 | 1 | 1 |
| Brandivy | 1266 | 3 | 1 |
| Le-Tour-du Parc | 1197 | 3 | 1 |
| Trédion | 1195 | 1 | 1 |
| Larmor-Baden | 907 | 1 | 1 |
| St Armel | 879 | 3 | 1 |
| Le Hézo | 759 | 1 | 1 |
| Ile aux Moines | 611 | 1 | 1 |
| Ile d'Arz | 249 | 1 | 1 |
| TOTAL | 162878 | | 90 |

Il est rappelé pour mémoire que selon les termes de l'article L5211-6-1 du CGCT, cette proposition d'accord local doit obtenir la majorité qualifiée des conseils municipaux (moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale ou l'inverse). A défaut le droit commun s'appliquera.

Après en avoir délibéré par un vote à main levée par 13 voix pour et une voix contre le Conseil Municipal valide la proposition d'accord local proposé ci-dessus pour la nouvelle gouvernance applicable à compter de 2017 de la Communauté d'agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GDMVA).

Présentation du rapport d'activités 2015 de Vannes agglo

En application de la réglementation en vigueur, le Maire communique au Conseil municipal le rapport d'activité 2015 de Vannes Agglo. La séance est levée à 19h40

Séance du 3 novembre 2016

Présents : Gildas Poulouin, Laure Pédezert-Renaux, Martine Marion, Catherine Le Roux, Michèle Le Texier, Marie-Paule Bellego, Danielle Feneux, Christine Dufourmantelle, Régis Talhouarne, Joël BOUF, Christophe Tattevin,

Absents excusés : Hubert O'Neill, Ronan Mérini, Christophe Tattevin jusqu'au point n°6 arrive à 18h20.

Hubert O'NEILL a donné pouvoir à Joël Bouf, Ronan Mérini a donné pouvoir à Catherine Le Roux, Christophe Tattevin a donné pouvoir à Laure Pedezert-Renaux jusqu'au point n°6

Catherine LE ROUX est élue secrétaire de séance.

Passation de l'avenant n°14 au contrat d'association de l'école Saint Joseph

Marie-Paule BELLEGO sort de la salle en raison de son poste de trésorière de l'OGEC.

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer la participation communale pour l'année scolaire 2016-2017 comme suit :

> 9 élèves de classe maternelle X 1292,65 €

> 16 élèves de classe primaire X 465,24 €

Soit un total de 19 077,69 €,

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°14 à la convention du 20 novembre 2002.

Aides à caractère social pour l'année 2016-2017

Marie-Paule BELLEGO sort de la salle en raison de son poste de trésorière à l'OGEC.

Le Conseil Municipal fixe le montant des aides sociales comme suit :

- Cantine scolaire : 7489,78 € € (3,62€ par repas X 2069 repas) versés sur présentation de justificatif,
- Garderie : 5000 €

Mise à disposition d'un agent communal auprès de l'OGEC

Le Maire indique qu'une convention avec l'OGEC de l'école St Joseph de l'Île aux Moines a été signée pour la mise à disposition d'un agent communal pour l'année scolaire 2015-2016. Afin d'assurer la garderie au sein de l'école Saint Joseph, il est proposé de reconduire cette convention pour l'année 2016-2017 et de mettre à disposition un agent communal (Christiane LE PORT) à hauteur de 6h00 hebdomadaires (hors période de vacances scolaires) à compter du 1^{er} septembre 2016 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017.

Les modalités financières de cette mise à disposition sont les suivantes : la commune continue à verser la rémunération de l'agent mis à disposition. L'OGEC remboursera intégralement le coût de l'agent à la commune.

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition et autorise le Maire à reconduire la convention de mise à disposition et tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Aménagement de la place du Ru Vraz : attribution et autorisation de signer les marchés

Le Maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour l'aménagement de la place du Ru Vraz qui a été lancée sous forme de procédure adaptée le 12 septembre 2016. L'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest France » le 15 septembre 2016 et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne. À l'issue de la consultation, 6 plis ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 11 octobre 2016 à 12h00. L'ouverture des plis a eu lieu en Mairie de l'Île aux Moines le 11 octobre 2016 à 14 h00.

L'attribution a eu lieu en Mairie le 25 octobre 2016 suite à l'analyse des offres avec Franck LE GAVRE Maître d'œuvre en charge de l'opération. Les entreprises qui ont été retenues sont les suivantes :

| LOTS | ENTREPRISES | ESTIMATIONS PREVISIONNELLES EN € HT | TOTAL € HT |
|--|------------------------|-------------------------------------|------------|
| Lot n°1 Terrassement Voirie Revêtements de sols Réseaux divers | Charier TP | 107 500 | 122 262,39 |
| Lot n°2 Aménagements paysagers Mobiliers | Golfe Bois Création | 32 000 | 23 882,42 |
| TOTAL | | 139 500 | 146 144,81 |

Le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- signer les marchés des lots 1 et 2 avec les entreprises ayant présenté

les offres économiquement les plus avantageuses, pour un montant global de 146 144,81 € HT (soit 175 373,77 € TTC),

- signer les éventuels avenants en plus ou moins-value de moins de 5% du marché initial,
- signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Aménagement de la place du Ru Vraz : modification du plan de financement

Suite aux résultats de l'appel d'offres pour l'aménagement de la place du Ru Vraz, le Maire soumet le plan de financement suivant :

Dépenses

| Nature des dépenses | Montant HT en € |
|-------------------------------|-----------------|
| Maîtrise d'œuvre | 9 500,00 € |
| Études (relevé topographique) | 2 200,00 € |
| Travaux | 146 144,81 € |
| Aléas | 4 384,34 € |
| TOTAL | 162 229,15 € |

Recettes

| Nature de la recette | Montant HT en € |
|----------------------|-----------------|
| État (DETR) | 42 771,78 € |
| Département | 31 682,80 € |
| Autofinancement | 87 774,57 € |
| TOTAL | 162 229,15 € |

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessus autorise le maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pôle santé : attribution et autorisation de signer les marchés

Le Maire rappelle que la commune a procédé une consultation pour le pôle santé a été lancée sous forme de procédure adaptée le 26 septembre 2016. L'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest France » le 30 septembre 2016 et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne. À l'issue de la consultation, 13 plis ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 26 octobre 2016 à 12h00. L'ouverture des Plis a eu lieu en Mairie de l'Île aux Moines le 26 octobre 2016 à 14 h00. L'attribution a eu lieu en Mairie le 2 novembre 2016 suite à l'analyse des offres avec Aymeric LIGIER Maître d'œuvre en charge de l'opération. Les entreprises qui ont été retenues sont les suivantes :

- Lot n°1 (Terrassement, démolition, réseaux, maçonnerie, enduit) : DSA - 42 658,81 €
 - Lot n°2 (Couverture, étanchéité) : Couverture Le Bourhis -13 030,24 €
 - Lot n°3 (Menuiseries extérieures, serrurerie, charpente, plâtrerie, cloison, coffres, menuiseries intérieures) : Gouedard Menuiserie - 42 458,33 €
 - Lot n°4 (Plomberie, électricité, sécurité incendie) : Marc Lécullée - 28 560,00 €
 - Lot n°5 (Carrelage, faïence) Arena Carrelage - 7 965,56 €
 - Lot n°6 (Peinture, revêtements de sols) : Armor Peinture Plâtrerie - 13 229,61 €
 - Lot n°7 (Élagage, paysage) : Izenah Création Paysage – 3 081,50 €
- Total 150 984,05 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- signer les marchés des lots 1 à 7 avec les entreprises ayant présenté

les offres économiquement les plus avantageuses, pour un montant global de 150 984,05 € HT (soit 181 180,86 € TTC),

- signer les éventuels avenants en plus ou moins-value de moins de 5% du marché initial,
- signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération

Pôle santé : modification du plan de financement

Le Maire présente aux conseillers la nécessité de revoir le plan de financement du pôle santé suite aux résultats des marchés. Le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses

| Nature des dépenses | Montant HT en € |
|---------------------|---------------------|
| Maîtrise d'œuvre | 8 900,00 € |
| SPS | 1 800,00 € |
| Travaux | 150 984,05 € |
| Aléas (3%) | 4 529,52 € |
| TOTAL | 166 213,57 € |

Recettes

| Nature de la recette | Montant HT en € |
|---|---------------------|
| État (DETR) | 44 877,66 € |
| Département | 33 242,71 € |
| Contrat Plan État Région (Îles du Ponant) | 33 242,71 € |
| Autofinancement | 54 850,49 € |
| TOTAL | 166 213,57 € |

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Décision modificative du budget lotissement : prêt révisable modification de l'échéance

Suite à la réception en mairie d'un avis de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les prêts révisables, le montant de l'échéance de la commune passe à 23 712.93 € (15 647.68 en amortissement et 8065.25. en intérêts) contre 23 771.43 € (14 212.62 en amortissement et 9558.81 en intérêts) initialement prévu au tableau d'amortissement et au budget primitif.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de rectifier la section d'investissement du budget du lotissement afin de pouvoir mandater la dépense de remboursement du capital. Il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

- Section d'investissement : dépenses : Chapitre 16 Article 1641 : + 1435.06 (15 647.68)
- Section d'investissement : recettes : Chapitre 13 Article 1321 : + 1435.06 (29 755.06)

La section d'investissement présente l'équilibre suivant après correction :

| Section d'Investissement | |
|--------------------------|--------------------------|
| Dépenses 1 184 358,38 | Recettes 1 270 663,90 |

Le Conseil Municipal approuve les modifications détaillées ci-dessus.

Subventions aux nouvelles associations : Île-aux-Moines Pašman et Izen'arts

Le Maire informe qu'il a été saisi de deux demandes de subventions émanant de deux nouvelles associations îloises récemment créées : Izen'arts et Île-aux-Moines Pašman.

La première offre aux enfants de l'île et à leurs familles des cours de danse et de stretching. La seconde a pour finalité de développer des liens avec l'île croate de Pašman.

Afin de permettre le démarrage de ces deux associations, il est proposé de voter deux subventions exceptionnelles permettant de soutenir les premiers engagements financiers.

Catherine Le Roux ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l'association Île-aux-Moines Pašman.

Les montants proposés sont les suivants :

- Izen'arts : 600 € de lancement et 1000 € de fonctionnement
- Île-aux-Moines Pašman : 300 € de lancement

Le Conseil Municipal attribue les montants ci-dessus.

Désignation d'un nouveau représentant de la commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable (SIAEP) de Vannes Ouest

Suite au décès de Monsieur Patrick Dubois, le conseil doit élire un nouveau délégué titulaire qui représentera la commune au syndicat. Le Maire rappelle que l'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours et ensuite à la majorité relative s'il y a des tours supplémentaires et que « le choix du Conseil Municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal... ».

Monsieur le Maire se porte candidat. À l'issue des votes et à l'unanimité, le Conseil Municipal élit Philippe Le Bérigot.

Désignation d'un nouveau représentant de la commune à Morbihan Énergies

Suite au décès de Patrick Dubois, le conseil doit élire un nouveau délégué titulaire qui représentera la commune au syndicat. Le Maire indique que l'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours et ensuite à la majorité relative s'il y a des tours supplémentaires et que « le choix du Conseil Municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal... ».

Monsieur le Maire se porte candidat. À l'issue des votes et à l'unanimité, le Conseil Municipal élit Philippe Le Bérigot.

Mise à jour de la composition des commissions municipales

Le Maire indique que le décès de Monsieur Patrick Dubois aura comme conséquence que les commissions dans lesquelles il siégeait seront diminuées d'une personne.

Le Conseil Municipal approuve la mise à jour de la liste des commissions municipales comme suit :

- Activité économique et finances : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellego, Joël Bouf, Régis Talhouarne, Gildas Poulouin, Catherine Le Roux, Christophe Tattevin
- Urbanisme : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Hubert O'Neill, Martine Marion, Christophe Tattevin, Catherine Le Roux.
- Environnement, Cadre de vie : Philippe Le Bérigot, Ronan Mérini, Laure Pédezert-Renaux, Michèle Le Texier, Marie-Paule Bellego, Gildas Poulouin, Régis Talhouarne, Martine Marion.
- Circulation, Sécurité, Ports, Mouillages : Philippe Le Bérigot, Joël

Bouf, Hubert O'Neill, Martine Marion, Danielle Feneux, Gildas Poulouin, Christine Dufourmantelle

- Affaires sociales, Jeunesse : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellego, Michèle Le Texier, Danielle Feneux, Régis Talhouarne, Catherine Le Roux, Christine Dufourmantelle, Ronan Mérini, Gildas Poulouin, Laure Pédezert-Renaux

- Culture, Vie associative, Patrimoine: Philippe Le Bérigot, Laure Pédezert-Renaux, Michèle Le Texier, Danielle Feneux, Joël Bouf, Marie-Paule Bellego, Christine Dufourmantelle

Communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion des exercices 2011 et suivants de Vannes Agglo

La chambre régionale des comptes de Bretagne a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de Vannes Agglo à compter de l'exercice 2011. Ce contrôle a été ouvert par les lettres des 26 mai et 24 juin 2015. Des entretiens préalables ont eu lieu avec les présidents de Vannes Agglo concernés sur cette période. Deux lettres de fin de contrôle ont été ensuite transmises aux ordonnateurs successifs sur la période du 21 avril au 14 novembre 2011.

La chambre, lors de sa séance du 4 février 2016, a formulé des observations provisoires qui ont été adressées au président actuel et à l'ancien ordonnateur, le 23 mars 2016. Des extraits ont été transmis aux tiers concernés.

Après avoir examiné les réponses écrites, la chambre, lors de sa séance du 21 juin 2016, a arrêté ses observations définitives sous la forme d'un rapport d'observations.

En application de l'article L243-5 du Code des juridictions financières, ce rapport a été présenté en séance du Conseil Municipal de Vannes Agglo le 29 septembre 2016.

À l'issue de cette présentation, la chambre a transmis le rapport définitif aux maires des communes membres demandant l'inscription de son examen à l'ordre du jour de plus proche conseil municipal (article L243-7-II du code précité).

Une présentation de ce rapport est faite par Christophe Tattevin qui en commente le résumé, les sept recommandations donnent lieu à un débat. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations.

La séance est levée à 19h20.

Doléances et suggestions



Domage que la WIFI ne soit plus disponible à l'extérieur de la mairie (de nombreuses demandes)

Pourrait-on distribuer des sacs papier pour les déchets verts?

Un service de ramassage des déchets verts pourrait-il être organisé pour les personnes âgées ?

Beaucoup de détritus sur le chemin au-dessus de la grande plage => l'image de l'île est dégradée

Les poubelles sont remplies de ce qui ne devrait pas s'y trouver (encombrants, cartons...)

Halte aux chats sauvages qui prolifèrent, et en particulier autour du lotissement Tal er Velin. Que peut faire la mairie ?

Un particulier signale le vol de plusieurs très grandes plantes avec ou sans leurs pots, et ce malgré la difficulté d'accès à sa propriété.

Demande de tennis municipaux

Demande de formation aux premiers secours

Il manque des panneaux stop à certains carrefours dangereux du bourg, autour de l'ancienne école des sœurs, au croisement rue du Rest / rue du Presbytère

Des chasseurs pénètrent dans les propriétés même en présence des propriétaires

La commune va contracter un abonnement spécifique pour sécuriser les connexions et les rendre disponibles dès Pâques 2017.

Non, car leur dépose en plein air pourrait être source d'éparpillement de papier....

Des professionnels assurent ce service.

Nous pouvons réfléchir à l'éventualité d'une aide du CCAS sur critères sociaux.



Cela fait malheureusement partie des incivilités constatées, et la mairie, dont les services techniques nettoient régulièrement la plage, ne peut être tenue pour responsable des comportements individuels.

Autre incivilité récurrente ! Un affichage informatif est apposé sur chaque abri poubelles, pourtant certains semblent penser que cela ne s'adresse pas à eux... et tant pis pour l'image qu'offre l'île ainsi.

Les faire stériliser ne règle pas le problème de leur divagation. Une nouvelle loi (2015) interdit d'euthanasier les animaux si leur lieu de capture est exempt de la rage, et oblige après stérilisation (90€/chat) à les y relâcher. Il appartient donc aux propriétaires qui ne font pas stériliser leur animal d'agir en responsable, et de ne pas abandonner de chatons à la rue. Il est fortement recommandé aussi de ne pas nourrir les chats errants.



Ce n'est pas malheureusement pas la première fois. L'île deviendrait-elle une jardinerie gratuite ?

La commune ne dispose pas de terrain aménageable. À noter que l'ASI propose la pratique du tennis dans la salle polyvalente.

Organisation en cours pour le printemps prochain.

La signalisation sera refaite à la fin de tous les travaux d'enfouissement des réseaux et de réaménagement du Ru Vraz.



Un courrier est adressé au président de la société de la chasse.

Recycler mes déchets verts et de cuisine pour jardiner au naturel

Recycler ses déchets verts, c'est simple et plein d'avantages !

Ils sont nombreux : améliorer la qualité de son jardin avec moins d'efforts et de temps d'entretien, économiser l'achat de compost, de paillis, d'engrais et de désherbant, limiter ses déplacements en déchèterie, mettre en œuvre concrètement des gestes éco-citoyens. Produire moins de déchets verts dès la conception de son jardin constitue également une solution complémentaire.

Les différentes manières de valoriser mes déchets verts et de cuisine

Le paillage : les débris végétaux sont étalés sur la terre, d'une manière esthétique et efficace, et se décomposent en surface pour former de l'humus.

Le compostage : cette solution concerne surtout les déchets de la cuisine et du potager, elle permet d'obtenir un fertilisant naturel concentré et prêt à l'emploi

L'énergie : les branches des arbres et arbustes peuvent servir pour allumer la cheminée, le poêle ou le barbecue.

L'alimentation animale : restes de viande pour les chats, les chiens, les poules, épluchures et tontes de pelouse pour les poules et les lapins.

| Matériaux | Paillage | Compost | Animaux | Énergie |
|------------------------------------|----------|---------|---------|---------|
| Feuilles mortes | 🍃🍃 | 🍃 | | |
| Tontes de pelouse | 🍃🍃 | 🍃 | 🍃 | |
| Taille de haie verte | 🍃🍃 | 🍃 | | |
| Taille de huyas, aiguilles de pins | 🍃🍃 | | | |
| Branches, bois, écorces | 🍃🍃 | 🍃 | | 🍃🍃 |
| Brindilles | 🍃🍃 | 🍃 | | |
| Fleurs et plantes fanées | 🍃 | 🍃🍃 | | |
| Pommes de pin | | | | 🍃🍃 |
| Mauvaises herbes sans graines | 🍃 | 🍃🍃 | 🍃 | |
| Déchets du potager | 🍃 | 🍃🍃 | 🍃 | |
| Plantes malades ou traitées | 🍃* | 🍃🍃 | | |
| Déchets de cuisine | | 🍃🍃 | 🍃🍃 | |

Légende :

🍃🍃 le meilleur usage

🍃 autre usage possible

*sous des plantes différentes éloignées de plusieurs mètres

Produire moins de déchets verts

La pelouse : choisissez un gazon rustique à croissance lente et bien adapté au sol et à l'exposition (ombre ou soleil). Vous pouvez utiliser une tondeuse-recycleuse (mulching) qui coupe l'herbe très finement permettant de la laisser sur place. Tondue haute toute l'année (plus de 5 cm), la pelouse est moins envahie d'herbes indésirables, de mousses, de vers blancs et de vers gris. Elle résiste mieux aux sécheresses estivales et reste bien verte en été.

Les arbustes et haies : Les arbustes à croissance rapide produisent beaucoup de déchets et vous contraignent à des corvées de taille fastidieuses et fatigantes. Choisissez des arbustes à croissance lente ou à port trapu et court, plus faciles à tailler et à entretenir.

Les petits arbres : les arbres d'ornement n'ont pas besoin d'être taillés, sauf quand la place leur manque pour prendre leur forme naturelle. Choisissez des espèces adaptées à la surface de votre jardin. La taille annuelle ou semestrielle des haies produit des déchets verts moins importants et plus faciles à gérer que des tailles libres plus espacées.

Attention aux espèces envahissantes : ce sont des espèces à la croissance rapide, voire invasives, qui produisent beaucoup de déchets. baccharis, séneçon, buddleia non stérile, consoude officinale, grande pervenche, griffe de sorcière, herbe de la pampa, jussie, lamier jaune, laurier-palme, myriophylle du Brésil, raisin d'Amérique, renouée, rhododendron pontique.

Un jardin sans produit chimique

Adoptez de bonnes pratiques préventives : choisissez des végétaux bien adaptés au sol de votre jardin, à son exposition au soleil ou à l'ombre. Ne serrez pas trop les rosiers et les fruitiers pour mieux aérer leur feuillage. Choisissez les variétés les plus résistantes aux maladies ou aux limaces : rosiers, tomates, pommes de terre, fruitiers, vignes, vivaces. Ne gardez pas de variétés malades, remplacez-les par des plantes résistantes. Ne surdosez jamais les engrais ou le compost et ne l'enfouissez jamais en profondeur. Créez un écosystème favorable à un jardin naturel : semez ou laissez s'installer des fleurs sauvages à proximité de vos arbres fruitiers. Elles attireront les insectes pollinisateurs et aideront les arbres fruitiers à résister aux attaques des « nuisibles ». Laissez un tas de branchage et de brindilles, les auxiliaires de jardin viendront s'y réfugier en hiver...

Pensez aux alternatives : filet de protection (sur les carottes, poireaux, choux, radis et navets), environnement attractif pour les auxiliaires (hérisson, carabe, staphylin, perce-oreille, syrpe, coccinelle, crapaud, rouge-gorge) : fleurs toute l'année, paillis, haies variées avec quelques arbustes attractifs (sureau, laurier-tin, noisetier, buis, houx...).



Interdiction de traiter : à moins de 5 m de tout point d'eau, à moins de 1 m des fossés, sur les avaloirs, les caniveaux et les bouches d'égouts.

En cas de traitement préventif ou curatif, parfois nécessaire : achetez un produit adapté, spécifique à la lutte contre les insectes ou les maladies. Dosez toujours un peu moins que la dose indiquée sur le flacon, pulvérisez en fines gouttelettes, à distance (50 cm), sans faire ruisseler le produit. Ne jetez jamais les restes de préparation, même bio, dans l'évier, le caniveau, les eaux pluviales, mais pulvérisez-les sur la partie traitée.

Source : Denis Pépin pour Sysem – Ademe : « Guide pratique mon jardin malin » disponible en mairie.

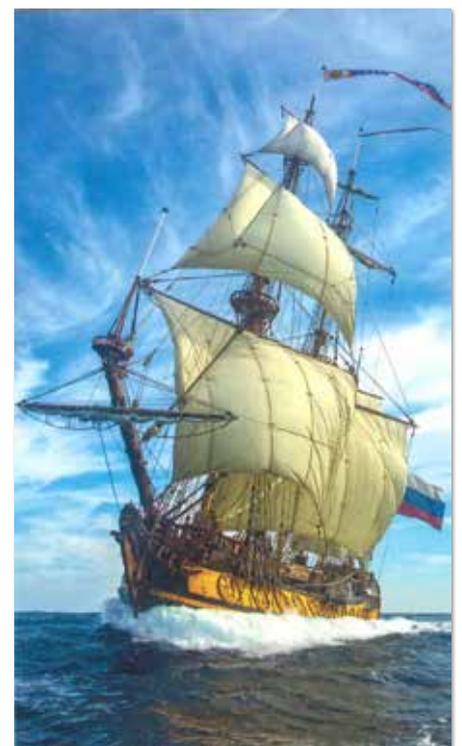


Un événement maritime international, une fête culturelle et populaire dans le cadre magique de la « Petite mer » (morbihan).

L'édition 2017 accueillera plus de 20 grands voiliers spectaculaires du patrimoine mondial, comme l'Oosterschelde (Trois-mâts goélette de 50 m), le Morgenster (brick de 48 m), le Marité (Terre-neuvier de 47 m), le Biche (thonier de Groix), l'Étoile de France (goélette), la Recouvrance (goélette aviso), le Renard (cotre corsaire), et bien d'autres... dont le majestueux Shtandart, réplique de la frégate du Tsar Pierre Le Grand.

L'invitée d'honneur de la semaine du Golfe sera cette année la SNSM qui fête ses 50 ans d'existence.

17 communes pour accueillir marins et visiteurs, dont l'Île-aux-Moines qui vous fera voyager du golfe du Morbihan morbihannais au golfe du Morbihan des Terres Australes, puisque ce dernier abritera bientôt lui aussi son Île aux Moines.



Crédit : Valery Vasilevsky

Au programme :

- > **Lundi 22 mai** : Parade d'ouverture avec soirée des équipages des grands voiliers
- > **Du mardi 23 au vendredi 26** : Navigation des flotilles avec accueil de la flotille 4 (bateaux de plaisance de + de 8 m) le mercredi 24
- > **Samedi 27** : Grande parade de clôture commentée depuis le port et sonorisée tout le long du Bois d'Amour.
- > **Dimanche 28** : Cérémonie de clôture à bord des grands voiliers mouillés à Port-Blanc

Durant toute la semaine, fanfares, concerts, expositions et autres animations seront proposés sur l'île : le port, le bourg, le cromlec'h,...

Inscription et renseignements :

La Semaine du Golfe

www.semainedugolfe.com

